

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 OCTOBRE 2025

Convoqué le lundi 6 octobre 2025, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, le lundi 13 octobre 2025 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Maire.

Madame Marie THOMAS est nommée secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (34) : Christophe RIVENQ, Maire, Max ROUSTAN, Marie-Christine PEYRIC, Alain BENSAKOUN, Martine MAGNE, Jean-Claude ROUILLON, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, , Marie-Claude ALBALADEJO, Pierre MARTIN, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-José VEAU-VEYRET, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Marc BENOIT, Daniel CANAL, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Alexandra LAGULHON, Cyril LAURENT, Léa BOYER, Béatrice LADRANGE, Jean-Michel SUAU, Paul PLANQUE, Naïma GUERNINE, Yves TOURVIEILLE, Marie THOMAS, Christophe CLOT, Claude CRÉGUT.

POUVOIRS (8) : Michèle VEYRET (*pouvoir à Marie-Christine PEYRIC*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Christophe RIVENQ*), Antonia CARILLO (*pouvoir à Jean-Régis MASSON*), Soraya HAOUES (*pouvoir à Fabienne FAGES-DROIN*), Laurent RICOME (*pouvoir à Max ROUSTAN*), Méryl DEBIERRE (*pouvoir à Raphaële NAVARRO*), Nicolas PERCHOC (*pouvoir à Valérie MEUNIER*), Aurélie CLOT-WAGNER (*pouvoir à Christophe CLOT*),

ABSENT (1) : Arnaud BORD.

Nombre de votants : 42

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures, souhaite la bienvenue à l'ensemble des Conseillers et les remercie pour leur présence à cette séance du Conseil Municipal.

Avant de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, il demande une minute de silence en mémoire à Monsieur Bruno MAZUC malheureusement décédé, depuis le dernier Conseil Municipal, des suites d'une terrible maladie.

Minute de silence

Il demande d'accueillir, aujourd'hui, pour le remplacer dans cette assemblée, un nouvel élu, bien connu des Alésiens depuis de très nombreuses années dans ses diverses activités, Monsieur Claude CRÉGUT à qui il souhaite la bienvenue.

Il demande à Monsieur le Directeur Général de bien vouloir faire l'appel.

Il est donc procédé à l'appel et constaté que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire propose, comme secrétaire de séance, Madame Marie THOMAS.

I. ASSEMBLÉES

Approbation Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 23 juin 2025

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 23 juin 2025 qui n'a pas appelé de remarques.

Monsieur le Maire met donc au vote le procès-verbal de la séance du lundi 23 juin 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

1 - Désignation des membres du Conseil Municipal aux Commissions permanentes municipales - Abroge et remplace les délibérations antérieures

Suite au décès de Monsieur Bruno MAZUC, Conseiller Municipal, **Monsieur le Maire** propose de procéder à son remplacement par Monsieur Claude CRÉGUT au sein des Commissions permanentes municipales où il était représentant, soit les n°2, 6, 7 et 9.

Il précise aussi qu'il y a une erreur dans le document envoyé sur la commission « Développement durable », où son nom est inscrit deux fois, en tant que président puis en troisième position. Il s'agit là d'un mauvais copier-coller, c'est Monsieur Max ROUSTAN qui est en troisième position dans cette commission.

Avec ces modifications, **Monsieur le Maire** demande s'il y a des remarques et met au vote la délibération.

En ce qui concerne le fonctionnement de ces commissions, **Madame Béatrice LADRANGE, Conseillère Municipale d'opposition**, s'interroge sur le fait qu'il n'y a eu, à sa connaissance, aucune réunion sur certaines commissions durant la mandature.

Alors certaines se réunissent bien comme celles de l'urbanisme, des finances, etc... mais il y a quand même une dizaine de ces commissions qui n'ont eu aucune activité sur l'ensemble de la mandature, et ce, jusqu'à ce jour.

Aussi, elle aimerait qu'un bilan soit fait sur ces commissions et sur les raisons qui font qu'elles ne se soient pas réunies du tout. N'y avait-il pas de sujet à traiter ou pas de volonté d'avoir une vision commune au cours de ces commissions ?

Monsieur le Maire lui répond qu'elle a effectivement raison sur le fait que certaines commissions se sont plus réunies que d'autres sur le mandat.

Il rappelle qu'une commission est faite pour étudier les délibérations qui seront présentées en séance de Conseil Municipal.

Il précise que c'est le cas, principalement, à chaque Conseil Municipal sur les finances et l'urbanisme, commissions qui ont toujours eu lieu et auxquelles, par ailleurs, peu de personnes y participent.

Certaines autres commissions se sont moins réunies car leur compétence est principalement communautaire, comme notamment les Commissions Développement économique et Développement durable.

Il indique que, peut-être, d'autres commissions ne sont, effectivement, pas suffisamment réunies et qu'il va donc voir avec les vice-présidents des commissions pour faire en sorte qu'elles se réunissent plus. Il n'y a pas de souci avec cela.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA RESSOURCES

II. FINANCES

2 - Décision modificative n°2 au budget 2025

Monsieur le Maire propose une seconde décision modificative dont les sections d'investissement et de fonctionnement du Budget général et des Budgets annexes s'équilibrent ainsi :

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)
BUDGET GÉNÉRAL	492 154,00	-29 300,00
RÉGIE STATIONNEMENT FOIRES ET MARCHÉS	0,00	0,00

Il explique qu'en investissement, il n'y a pas de dépenses supplémentaires et donc pas d'emprunts supplémentaires, mais des recettes supplémentaires.

Certains crédits sur cette ligne qui ont été désinscrits étant donné qu'ils n'allait pas être consommés dans l'année.

Ainsi, il y a équilibre en dépenses à 492 000 € et en recettes à 492 000 €, sans avoir recours à l'emprunt, mais en ayant les ressources supplémentaires comme notamment, des amendes de police pour 200 000 €, de la DSIL (*dotation de soutien à l'investissement local*) pour 100 000 € et des subventions d'investissement de l'État pour 166 000 €, ce qui génère ces ressources supplémentaires en investissement.

Quant au fonctionnement, c'est moins 29 000 €. Là aussi, ce sont uniquement des virements de crédits entre différents chapitres et différents comptes de la collectivité.

Principalement, les hausses de dépenses portent sur l'électricité soit 100 000 € de plus. **Monsieur le Maire** indique que c'est quelque chose de très fluctuant et qu'il annoncera, quand les marchés seront signés pour l'année prochaine, une bonne nouvelle en matière d'énergie, que ce soit pour le gaz ou l'électricité.

Il va y en avoir besoin l'année prochaine tant on sait les difficultés que vont connaître les collectivités, principalement les régions, les départements et les intercommunalités, beaucoup plus que les communes qui elles ont encore un peu de fiscalité locale.

Monsieur le Maire précise qu'il aura l'occasion d'en reparler dans le cadre du DOB et dans l'attente bien sûr d'un projet de loi de finances, si un gouvernement veut bien tenir plus de deux jours.

En tout état de cause, en tant que Maire, il déplore, avec tous les autres Maires de toutes tendances, avec tous les Maires de l'Agglomération, avec tous les Présidents d'Intercommunalités de France, les difficultés dans lesquelles ils se retrouvent, rappelant que le précédent gouvernement avait envisagé une nouvelle fois de prendre 5 milliards d'euros aux collectivités, ce qui rend impossible le maintien des projets d'investissement et de tous les services publics, sauf à Alès, parce qu'il y a plutôt une bonne santé financière. Mais jusqu'à quand ?

Aussi, il dit espérer que le nouveau gouvernement sera éclairé par une nouvelle lumière, celle qui tend à dire qu'en tout état de cause, s'il y a des efforts à faire au niveau national, ce n'est en tout cas pas sur les collectivités dont la part dans le PIB de dépenses est toujours la même depuis 7 ans, soit 10,2%. Ce ne sont donc pas les collectivités qu'il faut venir chercher car elles ne pèsent pas sur la dette nationale. Elles ne pèsent que 20% des dépenses de l'État, 10,2% du PIB depuis 2018.

Quant au budget régie stationnement, **Monsieur le Maire** explique qu'il s'agit de virements de crédits en section d'investissement qui s'équilibrent à zéro, sans appel à de nouvelles ressources.

Il demande s'il y a des questions sur cette décision modificative.

Monsieur Paul PLANQUE, Conseiller Municipal d'opposition, souhaite simplement donner une explication de vote.

Il indique qu'en conformité avec ce qu'ils avaient voté lors du vote du budget, ils voteront contre cette décision modificative.

Mais au-delà du contenu même de la délibération modificative, il leur semble à peu près conforme de voter contre une délibération modificative qui entre dans le cadre d'un budget qu'ils n'ont pas voté.

Il se félicite au passage des annonces faites par Monsieur le Maire en ce qui concerne les marchés à venir sur l'électricité car cela permettra à la nouvelle équipe en place dès le mois de mars de travailler dans de meilleures conditions.

Monsieur le Maire remercie Monsieur PLANQUE et lui dit de ne pas s'inquiéter, qu'il ne va pas beaucoup la renouveler, la grande majorité étant déjà présente dans la salle, et qu'ils vont bien travailler pour les prochaines années.

Il propose d'approuver cette décision modificative au Budget 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Votants : 42

Pour : 38

Contre : 4 - Mme Béatrice LADRANGE, M. Jean-Michel SUAU, M. Paul PLANQUE, Mme Naïma GUERNINE.

Abstention : 0

3 - Admissions en non-valeur et créances éteintes

Monsieur le Maire indique qu'il y a des admissions en non-valeur, malheureusement, comme pratiquement à chaque Conseil Municipal.

A la fois les services Finances puis le Receveur municipal font diligence pour essayer de faire payer les factures de la collectivité.

Le comptable de la Commune n'ayant pu recouvrer divers titres de recettes, **Monsieur le Maire** propose d'admettre en non-valeur et en créances éteintes :

sur le *budget principal*, les montants suivants :

BUDGET PRINCIPAL Ville n° listes	6541- Créances Admises en Non-Valeur	6542 - Créances éteintes
Liste 7423000131	27 702,77 €	
Liste 7432230531		2 619,88 €
Montant total	30 322,65 €	

sachant que les créances en non-valeur continuent d'être recherchées autant que faire se peut, mais il n'y a généralement pas d'espoir de récupérer la totalité de ces 27 702 €.

- sur le *budget annexe Régie de Stationnement, Foires et Marchés*, les montants suivants :

BUDGET Annexe Régie Stationnement Foires et Marchés : n° liste	6541- Créances Admises en Non-Valeur	6542 - Créances éteintes
Liste 7615490331		2 080,19 €
Montant total	2 080,19 €	

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

4 - Octroi de subventions aux Associations (3)

Le versement de subventions permet à la Ville d'Alès de soutenir le tissu associatif garant du dynamisme local.

Ces aides sont subordonnées à une convention liant les associations à la Ville qui étudie les demandes en cohérence avec les actions conduites directement par la commune.

1) Octroi de subventions spécifiques aux Associations sportives

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Claude ALBALADEJO, Adjointe au Maire, déléguée aux sports, pour la présentation de ce document.

Madame Marie-Claude ALBALADEJO propose à l'assemblée de voter l'attribution de subventions spécifiques aux associations sportives suivantes pour un montant total de 28 500 €.

NOM de L'ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2025
Compte 65748	
Alès Agglo Volley Ball	7 000 €
Alès Cévennes Handball	7 000 €
Full contact Cévenol	9 000 €
Judo Club Alésien	2 000 €
Pôle Vélo Alès Agglomération	3 000 €
Visa 2000	500 €

Monsieur le Maire remercie Madame l'Adjointe et précise que, bien sûr, tout cela était prévu budgétairement, que ce ne sont pas des dépenses supplémentaires.

Il en profite pour dire aussi, ayant vu que dans la presse, une fois de plus, des remarques de certaines associations, que la Ville d'Alès et la Communauté Alès Agglomération sont les seules collectivités à ne pas avoir toucher un centime aux subventions des associations alésiennes et d'Alès Agglomération.

Ville d'Alès et la Communauté Alès Agglomération sont même les seules à avoir augmenté légèrement leurs subventions, contrairement à certains autres organismes comme le Département et la Région, par exemple, pour ne pas les citer.

Il tient à rappeler que même dans la période de la Covid-19 où il n'y avait plus d'activité, la collectivité avait décidé de maintenir les mêmes subventions aux associations, qui leur ont permis pour beaucoup d'entre elles de pouvoir constituer un fonds de réserve, tout en sachant que la plupart des collectivités avaient profité de cette terrible période pour diminuer sensiblement le montant des subventions versées aux associations.

Ne prennent pas part au vote les membres intéressés

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

2) Octroi de subventions aux Associations culturelles

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine LARGUIER, Adjointe au Maire, déléguée à la culture, pour la présentation de ce document.

Madame Catherine LARGUIER propose de voter l'octroi des subventions suivantes aux associations culturelles pour un montant total de 11 000 €.

Académie Cévenole	1 000 €
-------------------	---------

Madame Catherine LARGUIER explique que cette subvention est octroyée spécifiquement à la très belle manifestation le « Cabri Jeunes » qui promeut un enjeu sociétal majeur, la lecture, chez les scolaires et plus particulièrement en collège et lycée.

La Verrerie Pôle National Cirque	10 000 €
----------------------------------	----------

Quant à cette seconde subvention de 10 000 €, **Madame Catherine LARGUIER** indique qu'elle concerne La Verrerie Pôle National du Cirque et qu'elle est la conséquence directe des derniers travaux réalisés permettant de nouvelles créations, activités et animations, contribuant encore et toujours à proposer des offres variées sur un quartier, une ville, voire plus largement une agglomération.

Monsieur le Maire précise que ces subventions pour ces deux associations s'ajoutent aux dernières subventions votées au mois de mars lors du vote du budget.

Ce sont donc là 11 000 € de plus que prévus budgétairement sur la culture, pour accompagner notamment le Pôle National du Cirque dont les subventions d'autres financeurs ont diminué. C'est donc la Ville d'Alès qui compense alors que, théoriquement, son engagement était le maintien des subventions de l'année dernière. Là, elle en rajoute.

Ne prennent pas part au vote les membres intéressés

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention :

3) Actions Cœur de Ville - Octroi de subventions aux Associations

Monsieur le Maire donne donc la parole à Madame Léa BOYER, Conseillère Municipale déléguée à l'animation commerciale, pour la présentation de ce document.

Madame Léa BOYER souligne que la politique engagée par la Ville d'Alès en faveur de la dynamique du cœur de ville passe par les associations d'où l'octroi des subventions suivantes pour un montant de 11 400 € :

Action Cœur de Ville	
Association des Halles de l'Abbaye	4 920 €
Alès Commerces En Ville (ACEV)	6 480 €

Monsieur le Maire précise que là aussi ces subventions s'ajoutent à celles déjà versées, ces associations ayant de nouveaux projets.

Monsieur Paul PLANQUE tient là aussi a donné une explication de vote.

Il précise qu'il votera cette délibération avec un grand plaisir, d'autant qu'il semblerait, à en croire la presse locale, que le commerce alésien a vraiment besoin de cette aide et de ces subventions de la part de la municipalité. Il souligne donc aller véritablement dans cette voie-là aux côtés de la municipalité.

Monsieur le Maire ne veut pas surcharger le Conseil Municipal trop lourdement, mais indique que parfois, il vaudrait mieux être sourd que d'entendre certaines choses.

Il rappelle qu'il a pour sa part 32 ans de Mairie et un peu plus pour Max ROUSTAN qui a lui 30 ans en tant que Maire, et que depuis tout ce temps leur principale politique a été la redynamisation du cœur de ville.

Monsieur le Maire dit qu'il est vrai que personne ne va raconter que tout va bien pour le commerce et lui le premier.

Personne ne va raconter qu'effectivement les citoyens français ont autre chose en tête aujourd'hui que d'aller acheter chez les commerçants de la Ville.

Personne ne va raconter que le commerce par Internet ne fait pas de mal au commerce de proximité. Sur cela, il pense que si un sondage anonyme était fait, même dans cette salle, on serait peut-être surpris de voir le nombre de personnes qui, de par le problème de pouvoir d'achat, le problème d'horaires d'ouverture, d'animations commerciales, de produits en vente, aujourd'hui ne se détournent pas du commerce de proximité. Il y a des chiffres, au niveau national, qui montrent une baisse du chiffre d'affaires dans les commerces, depuis 2022, de 36%.

C'est une catastrophe, ici comme ailleurs, mais, **Monsieur le Maire** a tendance à dire, et il le démontrera, ici, moins qu'ailleurs.

Dans les taux de vacances de commerce, Alès est au-dessous de la moyenne régionale.

La Ville d'Alès a aujourd'hui un certain nombre de commerces qui vont venir s'implanter.

La fréquentation du cœur de ville continue d'augmenter par rapport à 2021, 2022, 2023.

Il indique avoir dans les animations fait chiffrer le nombre de fréquentations comme par exemple lors de la Semaine cévenole et ce sont 31 873 personnes en 2023 qui sont venues sur le samedi et le dimanche.

Toutes ces festivités, ces animations qu'organise la collectivité très régulièrement, sont faites pour dynamiser le commerce.

C'est un taux de fréquentation des parkings qui est inférieur à 100%. C'est 60% de fréquentation des parkings de structure qui est inférieur à une heure, c'est-à-dire gratuit pour les usagers.

Il y a donc beaucoup de choses.

Par contre, **Monsieur le Maire** indique qu'il y a un sujet qui ne dépend pas de la Mairie, à moins qu'on ne lui donne plus de pouvoir, et il veut bien les prendre, c'est le prix des loyers.

Il se trouve qu'effectivement, l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) met la Ville d'Alès, quant au prix du mètre carré moyen, très au-dessus par rapport à d'autres collectivités.

Pour exemple, le mètre carré à Alès est à 166 € par an alors qu'à Carcassonne il est à 125 €, Bagnols sur Cèze 152 €, Millau 114 €. Par contre, à Arles il est à 163 €, Avignon 193 €, à Albi 251 €.

Il indique étudier tout cela, et, si le prochain gouvernement donne aux Maires la possibilité de limiter les loyers commerciaux, il le fera.

Oui, il y a beaucoup de souffrance des commerces, mais il revient à tout un chacun de consommer et de consommer local.

Il croit qu'il peut être sûrement reproché des choses à la collectivité, mais certainement pas de tout faire pour pousser les gens à consommer local.

Ne prennent pas part au vote les membres intéressés.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention :

5 - Garantie d'emprunt « ARTES-Les Olivettes » - « Construction du Foyer de vie » - Boulevard Charles PEGUY à Alès

L'association « ARTES-Les Olivettes » a pour but l'accompagnement éducatif, social et professionnel de personnes en situation de handicap, de l'enfant à l'adulte.

Monsieur le Maire indique qu'après la construction d'une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) externalisée puis la construction des locaux de la Direction Générale dans le prolongement de la MAS, garanties lors des précédents Conseils Municipaux, il s'agit désormais d'accorder la garantie d'emprunt pour la construction/réhabilitation d'un Foyer de Vie situé boulevard Charles Péguy à Alès.

"ARTES-Les Olivettes" sollicite donc la Ville d'Alès pour la garantie à 50% de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant total de 3 202 023 €.

Le prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignation est réparti en deux lignes du prêt :

- un prêt PLS d'un montant de 2 453 000 € sur 30 ans à taux fixe,
- un prêt PHARE d'un montant de 749 023 € sur 30 ans à taux fixe.

Il propose d'accorder la garantie de la Ville pour cet emprunt à hauteur de 50%.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

6 - Indemnités aux agents recenseurs et aux médiateurs de l'enquête 2026 de recensement de la population

Monsieur le Maire indique que comme chaque année des indemnités sont accordées aux agents recenseurs et aux médiateurs dans l'enquête pour le recensement de la population.

Il propose donc d'approuver l'attribution des indemnités suivantes, identiques à l'an passé, aux agents recenseurs et aux médiateurs de l'enquête 2026 de recensement de la population qui seront rémunérés en fonction du travail fourni :

- bulletins papiers pour favoriser le 0 papier (0,60 € la feuille),
- feuilles logements et des versions internet (1 € ou 1,20 €),

- bulletins individuels version internet (1,30 € la feuille),
- 150 € en cas de réalisation individuelle d'objectifs,
- 25 € pour encourager la bonne tenue des registres,
- 20 € pour encourager le bon entretien du matériel fourni.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

III. RESSOURCES HUMAINES

7 - Crédit de postes modifiant le tableau des effectifs

Monsieur le Maire explique que pour disposer de postes budgétaires suffisants pour répondre aux besoins des services de la Ville et permettre la promotion des agents, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité.

Il précise qu'il ne s'agit pas là d'embauches mais de promotions, la collectivité continuant l'avancée sociale.

Il souligne que cette année a été celle où il y a eu le plus d'avancements de grade, et que c'est un choix politique assumé que de continuer, malgré la difficulté sur les finances publiques, de permettre aux agents, lorsqu'ils le méritent et qu'ils ont les conditions, d'avancer en grade.

Cat.	Grade	Nombre de postes à créer	Temps de travail	Date de création
C	Adjoint Technique	8	35h00	18/10/2025
C	ATSEM Pal 1CI	4	35h00	18/10/2025

Il propose d'approuver la création de ces postes budgétaires au tableau des effectifs de la Ville d'Alès.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

IV. ASSISTANCE JURIDIQUE

8 - Positionnement de la Ville d'Alès comme Autorité Publique Locale Compétente (APLC) à compter du 1^{er} janvier 2026

Monsieur le Maire indique que la réforme anti-endommagement des réseaux impose aux collectivités de mettre à disposition un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), document indispensable pour prévenir les dommages aux réseaux lors de travaux, conforme aux spécifications nationales.

Il informe que depuis 2017, la Ville d'Alès a anticipé cette obligation en conventionnant avec la Société ENEDIS, en produisant un PCRS conforme aux prescriptions du Conseil National de l'Information Géolocalisée (CNIG) et en assurant un pilotage par le service commun SIG d'Alès Agglomération.

Le Syndicat d'énergie du Gard pilote la production d'un PCRS sur l'ensemble du territoire, fonds utile à une échelle large mais moins précis.

Le Plan de Corps de Rue Communal d'Alès complète ce dispositif en offrant une précision opérationnelle au niveau communal.

Monsieur le Maire précise que se positionner comme Autorité Publique Locale Compétente (APLC) permettra de faire reconnaître et de valoriser le travail de fond engagé depuis 2017, de garantir la pérennité et l'actualisation du Plan de Corps de Rue Communal et de coordonner les données réseaux au plus près du terrain.

Il propose d'approuver le positionnement de la Ville comme APLC à compter du 1^{er} janvier 2026 et de l'inscrire dans le dispositif de gouvernance des données PCRS.

Monsieur Aimé CAVAILLÉ, Conseiller Municipal et Président de Territoire d'Énergie Gard-SMEG, souhaite ajouter que le PCRS est en dimension 2, soit une empreinte digitale précise du département (5 cm² équivalant à un pixel).

De plus, Territoire d'Énergie du Gard fait un jumeau numérique, autrement dit, passe en dimension 3, et là, est créée une base de données évolutive et avec la temporalité, parce qu'il faut savoir que pour le PCRS il y a un financement du FEDER, qu'il est en open data, et par conséquent, l'évolution fait qu'il sera bientôt obsolète, s'il n'est pas entretenu. Donc, le SMEG va l'entretenir.

Monsieur le Maire ajoute que la Ville d'Alès, avec son SIG, va continuer mais avec le SMEG, et précise qu'elle met en place du 3D.

Il s'agit là aussi d'une nouvelle dépense « exigée par l'État », même si cela facilitera la vie à la collectivité. C'est un service SIG qu'il a fallu créer qui est composé de six agents géomaticiens et autres. Ce sont des charges, parmi plein d'autres, que la Ville n'avait pas il y a 15 ou 20 ans. Quand on parle de désengagement ou de transfert de charges, cela en fait partie, mais au moins, la collectivité est autonome et c'est quelque chose d'important.

Il félicite Territoire d'Énergie du Gard d'avoir aidé les autres communes qui n'ont pas les moyens de faire comme Alès.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

9 - Accord pour la création d'un Groupement d'Intérêt Économique « GIE EPL ALÈS CÉVENNES » entre la SPL Alès Cévennes et la SAEM'Alès

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit là d'un accord de création d'un Groupement d'Intérêt Économique « GIE EPL ALÈS CÉVENNES » entre la SPL Alès Cévennes et la SAEM'Alès.

Les administrateurs de la SPL Alès Cévennes et de la SAEM'Alès souhaitent mettre en place une structure commune ayant pour objectif la mise en œuvre, pour une durée déterminée, de tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique et urbaine de ses membres et à en améliorer ou à en accroître les résultats.

Ce GIE va tout simplement permettre de faire des économies de mutualisation de ressources matérielles et humaines.

Il propose de l'autoriser à signer cet accord de création d'un GIE entre la SPL Alès Cévennes et la SAEM'Alès. C'est administratif mais il faut le faire.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

V. DIRECTION COMMANDE PUBLIQUE-INGÉNIERIE DU BÂTIMENT

10 - SPL ALÈS CÉVENNES - Rapport de l'administrateur portant sur l'exercice 2024

Monsieur le Maire indique que l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance* » et que le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 précise les informations générales de la société à apporter au contenu du rapport telles que les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Il rappelle que la SPL a un capital de 236 000 €, qu'Alès Agglomération est coactionnaire pour 1 083 actions, donc 45% de cette SPL, avec deux sièges, la Ville d'Alès 580 actions pour 24,56%, le SIVU Pôle Santé Bien-être Alès-Les Fumades pour 57%, 24%, et puis un siège pour 5% pour le Pôle Métropolitain Alès Cévennes.

Monsieur le Maire rappelle aussi qu'une SPL ne peut travailler que pour ses actionnaires, dans le cadre de ce qui est appelé le « *in-house* », c'est-à-dire sans mise en concurrence et avec justement des capacités pour pouvoir agir pour le compte de ces actionnaires.

La SPL a notamment travaillé sur la réfection des Halles de l'Abbaye, accompagne l'Agglomération sur le futur Cratère et sur le Pôle Santé Bien-être Alès-Les Fumades, et nombre d'autres choses au quotidien.

Au niveau financier, le Commissaire aux comptes a validé les comptes 2024. Le compte de résultat au 31 décembre 2024 s'élève à 107 384 €, non répartis aux actionnaires, mais qui permettront de continuer d'œuvrer. La chance de ce genre de structure est qu'il n'y a pas de rémunération des actionnaires, il y a de la poursuite de l'action.

Il propose de voter la prise d'acte des éléments présentés.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

11 - Groupement de commandes avec la Communauté Alès Agglomération et le CCAS de la Ville d'Alès pour un marché d'acquisition, d'installation, de télésurveillance et de maintenance de systèmes de sécurité intrusion

Monsieur le Maire indique que le marché actuel arrive bientôt à échéance et qu'afin de rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle, il propose à la Communauté Alès Agglomération et au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès, de se constituer en groupement de commandes pour passer un marché d'acquisition, d'installation, de télésurveillance et de maintenance de systèmes de sécurité intrusion.

Les trois entités décident de travailler ensemble. Cela évite de passer des appels d'offre pour chaque entité. Chacun prend à l'intérieur du groupement de commandes ce dont il a besoin.

Il propose d'approuver la création du groupement de commandes, la désignation de son coordonnateur et la convention constitutive dudit groupement de commandes.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

12 - Groupement de commandes entre 52 Communes de la Communauté Alès Agglomération pour un marché de prestations de services de contrôles de poteaux incendie

Monsieur le Maire indique que, tout comme le document précédent, le marché actuel arrive aussi bientôt à échéance et afin de rationaliser les achats et permettre des économies d'échelle, il propose de se constituer en un groupement de commandes pour passer un marché de prestations de services de contrôles de poteaux incendie avec 51 communes membres de la Communauté Alès Agglomération.

Comme à son habitude d'ailleurs, l'Agglomération, par solidarité avec les communes qui n'en ont pas les moyens, propose aux communes, qui le souhaitent, d'adhérer à des groupements de commandes.

Il s'agit là de pouvoir tester les poteaux incendie, appelés les hydrants. Ce sont ces fameuses bornes rouges qui permettent aux pompiers en cas d'incendie de remplir leurs camions et de protéger des incendies.

Monsieur le Maire précise que chaque année, chaque commune doit tester ses poteaux incendie et cela coûte très cher en eau car il faut les faire couler un certain temps afin de regarder le débit et voir si cela correspond aux attentes, ce qui gaspille de l'eau potable.

Il explique que dans la loi française, les poteaux incendie et leur consommation sont rattachés aux communes.

Cela est un peu complexe étant donné que l'eau est gérée par la Communauté Alès Agglomération et les poteaux incendie par les communes.

Pourquoi ? Parce que ce sont les communes qui sont responsables de leur plan de défense contre l'incendie et qui décident de mettre à tel ou tel endroit des poteaux incendie.

Ce groupement de commandes permettra aux 51 communes qui ont décidé de le signer de faire des économies, les autres communes ayant décidé de continuer toutes seules ou de se grouper entre elles. Il n'y a aucun sujet là-dessus.

Il propose donc d'approuver la création du groupement de commandes, la désignation de son coordonnateur et la convention constitutive dudit groupement de commandes.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA ADMINISTRATION GÉNÉRALE - CITOYENNETÉ

VI. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Monsieur le Maire indique que comme chaque année à pareille époque, il convient de se prononcer sur la dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail et pour les concessionnaires automobiles.

13 - Dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour 2026

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2015-990 du 6 août 2015, en accord avec la nouvelle rédaction de l'article L3132-26 du Code du Travail, offre la possibilité au Conseil Municipal de

donner son avis sur les dérogations au repos dominical accordées aux établissements de commerce de détail présents sur le territoire communal.

Il indique que chaque année il faut délibérer pour leur octroyer ces 12 dimanches à leur convenance. Tous les représentants des commerces de détail, les sept associations, y compris la Chambre de Commerce et de l'Industrie et les syndicats ont été concertés.

En effet, le 12 juin 2025, un courrier de concertation a été adressé aux différents syndicats (*UPE 30, CFTC, CGPME, Union locale CGT-FO, MEDEF-UPE30, Syndicat Sud, Union locale CFDT, UNSA, UPA*) pour avoir leurs avis concernant ces ouvertures dominicales en 2026 avec une réponse demandée avant le 1^{er} septembre 2025.

Suite à l'unique réponse reçue (*favorable du MEDEF*) au courrier de concertation et afin d'accéder aux demandes des commerçants sur des dates différentes, sur leur nombre ou sur les périodes, il propose de permettre aux établissements de commerce de détail de déroger au repos dominical dans la limite de douze fois pour l'année civile 2026.

Au moment où le commerce souffre, ils veulent travailler un peu plus et donc **Monsieur le Maire** les y engage.

Les dates seront fixées par arrêté après études des réponses au courrier de concertation du 12 juin 2025 adressé aux représentants de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Gard, de l'Union des Commerçants Industriels et Artisans d'Alès, de l'Association Alès Commerces en Ville et des différents responsables d'enseignes Alésiennes.

Il propose d'émettre un avis favorable à la dérogation au repos dominical donnée par la Ville d'Alès aux établissements de commerce de détail, à douze reprises pour l'année civile 2026.

Monsieur Jean-Michel SUAU, Conseiller Municipal d'opposition, se dit tout d'abord surpris d'entendre qu'aucune organisation syndicale n'aurait répondu et constate qu'a été oubliée l'Union locale CGT, d'autant que c'est l'un des premiers syndicats de France, il est donc surprenant de ne pas les avoir sollicités.

Il constate aussi qu'il n'y a eu qu'une seule réponse du MEDEF, il souhaiterait savoir de quel MEDEF il s'agit ? d'où ?

Monsieur le Maire lui répond que c'est bien l'Union locale CGT qui a reçu le courrier. Il a été effectivement inscrit dans la note relative « Union locale CGT-FO » mais il s'agit d'une erreur. Quant au MEDEF, c'est celui du Gard.

Monsieur Jean-Michel SUAU poursuit son propos en indiquant qu'il votera traditionnellement contre cette délibération parce que fondamentalement, aujourd'hui, les amis de Monsieur le Maire qui étaient dans l'ancien gouvernement, au demeurant, s'étaient prononcés pour la suppression de deux jours fériés, qui a fait grand bruit.

Il y a là une démarche qui de façon homéopathique, petit à petit, fait glisser la remise en cause du repos dominical et des jours fériés. On est toujours dans cette approche, puisque certains proposent de remettre en cause les 35 heures.

C'est donc une position de principe sur cette question, parce qu'elle ne lui semble pas aller dans le sens de l'histoire.

Votants : 42

Pour : 38

Contre : 4 - Mme Béatrice LADRANGE, M. Jean-Michel SUAU, M. Paul PLANQUE, Mme Naïma GUERNINE.

Abstention : 0

14 - Dérogation au repos dominical pour les concessions automobiles pour 2026

Monsieur le Maire indique que, comme chaque année, tout comme pour les établissements de commerce de détail, il propose de permettre aux concessionnaires automobiles de déroger au repos dominical dans la limite de cinq fois pour l'année civile 2026.

Il propose donc d'émettre un avis favorable à la dérogation au repos dominical donnée par la Ville d'Alès aux concessionnaires automobiles, à cinq reprises pour l'année civile 2026.

Votants : 42

Pour : 38

Contre : 4 - Mme Béatrice LADRANGE, M. Jean-Michel SUAU, M. Paul PLANQUE, Mme Naïma GUERNINE.

Abstention : 0

15 - Disque horodateur de stationnement pour les infirmier(e)s en « soins à domicile »

Monsieur le Maire indique que les infirmiers libéraux jouent un rôle clé dans le maintien à domicile des patients, en particulier des personnes âgées ou en situation de handicap.

Leur activité implique de nombreux déplacements quotidiens, souvent imprévisibles, et une nécessité de stationner à proximité immédiate des lieux d'intervention.

Actuellement, ces professionnels ne bénéficient d'aucun dispositif spécifique leur permettant de stationner facilement, ce qui peut impacter la qualité et la continuité des soins.

Aussi, la Ville souhaite mettre en place un dispositif spécifique de stationnement pouvant améliorer leur efficacité et leur accessibilité aux patients, notamment dans l'hyper centre d'Alès et respectueux des règles de stationnement pour tous.

Monsieur le Maire dit qu'il s'était engagé mais que parfois les choses prennent du temps.

Il a donc décidé de créer un disque horodateur de stationnement avec le caducée infirmiers soins à domicile pour les infirmiers en visites en centre-ville d'Alès qui pourront déclarer leur heure d'arrivée, ce qui permettra, éventuellement, à la police municipale en cas d'appel la possibilité d'appeler ces agents de santé afin d'éviter des verbalisations intempestives pour certains.

Ces disques, au prix unitaire de 10 € par an, coût de fabrication pour la collectivité, sera logoté avec le numéro d'immatriculation, l'année, et un QR code qui permettra aux agents de voie publique, en cas de problème, d'appeler l'infirmière ou l'infirmier correspondant pour savoir où ils en sont de leurs soins.

Il précise avoir négocié cela avec l'ensemble des associations des infirmières et infirmiers qui sont ravies de cette mise en place.

De plus, il y aura aussi quelques places, créées sur le domaine privé de la commune et des Logis Cévenols, qui leur seront exclusivement réservées, sur la Grand Rue Jean Moulin notamment, puisque c'est là où il y a le plus de passages.

En effet, **Monsieur le Maire** explique qu'il y a des lois et qu'il n'est pas possible d'aliéner le domaine public pour qui que ce soit, sauf, et cela est prévu par les textes, pour des questions de sécurité ou des places de livraison, des places handicapées mais qui ne sont pas attribuées.

Il propose donc d'approuver la mise en place du disque horodateur de stationnement pour les infirmiers en « soins à domicile ».

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

16 - Tarifs et Redevances 2025 pour les Halles de l'Abbaye à compter du 1^{er} novembre 2025

Monsieur le Maire indique qu'afin de répondre aux demandes des étaliers quant à l'utilisation d'équipements électriques à usage professionnel sur les terrasses extérieures des Halles de l'Abbaye et à l'occupation de terrasses intérieures, il propose cinq nouveaux tarifs et redevances complémentaires 2025 pour les Halles de l'Abbaye, applicables à compter du 1^{er} novembre 2025.

INTITULÉ	TARIFS HT
Tarifs assujettis à la TVA exigibles à terme à échoir	
Marché d'alimentation des Halles de l'Abbaye	
<i>Tarifs mensuels applicables à compter du 1^{er} novembre 2025</i>	
Terrasses intérieures par m ²	19,00 €
Équipements extérieurs types Rôtissoires (l'unité) (dimension maximum autorisée au sol 2 m ²)	30,00 €
BRANCHEMENTS ÉLECTRIQUES	
* Installations électriques Monophasé 30 ampères – Jour	12,00 €
* Installations électriques Triphasé 32 ampères – Jour	24,00 €
* Installations électriques Triphasé 63 ampères – Jour	33,00 €

Le tarif des « terrasses intérieures », qui n'existait pas, est proposé à 19 € du m².

Il rappelle, dans les limites de sécurité, avoir autorisé à des établissements de pouvoir disposer de tables intérieures, en contrepartie du paiement de l'emplacement, et ainsi permettre aux personnes de s'y restaurer.

De plus, pour faire suite à la demande de trois boutiques traversantes, il leur laisse la possibilité de mettre des rôtissoires extérieures, sur la Place de l'Abbaye, moyennant 30 € pour 2 m² au sol. Il s'agit du même tarif que pour le reste de la ville.

Et enfin, il est proposé des tarifs pour pouvoir se brancher suivant l'ampérage sur les prises de la collectivité, notamment pour les rôtisseries non liées aux boutiques traversantes, mais qui sont celles et ceux qui viennent le samedi. **Monsieur le Maire** explique que jusqu'à présent, il n'y avait pas de tarifs, c'est la ville qui payait l'électricité, ce qui n'est quand même pas totalement normal. Aussi, à partir de maintenant, ils paieront 12 € par jour pour 30 ampères, 24 € pour 32 ampères, et 33 € pour 63 ampères. Ce sont tout simplement les tarifs que la collectivité repaye au fournisseur d'énergie. Elle ne fait pas de bénéfice là-dessus.

Monsieur Paul PLANQUE tient dans un premier temps à signaler une petite inversion des projets de délibération 16 et 17 dans la note relative uniquement, l'ordre étant bon dans l'ordre du jour. Mais cela n'est pas l'essentiel de son intervention.

Il indique qu'il s'abstiendra sur cette délibération dans la mesure où il y a une faible lisibilité sur l'évolution des tarifs, en général, sur les Halles de l'Abbaye.

Tout d'abord, il dit avoir interrogé certains étaliers mécontents du changement tarifaire entre les mètres linéaires et les mètres carrés, et qui aboutirait, selon eux, à un surcoût aujourd'hui dans le fonctionnement actuel des Halles.

Quant à sa seconde question, déjà évoquée par Monsieur le Maire, et étant lui aussi pour la défense du commerce, il ne va pas aller dans le sens de la décision de ce dernier puisqu'il y a des prestations qui jusqu'à présent étaient fournies gratuitement aux étaliers et qu'il envisage aujourd'hui de facturer.

Il indique qu'il aura l'occasion de revenir sur ce marché, d'en rediscuter et de dire tout ce qu'il pense de la façon dont il a été conçu, mais que ce n'est pas l'objet du soir, qu'il s'agit, là, d'une délibération sur les redevances et donc il redit s'abstenir sur cette délibération.

Monsieur le Maire le remercie et dit qu'il ne doute pas qu'à un moment donné il viendra sur le marché, et qu'il attend cela avec grande impatience.

Il indique passer beaucoup de temps sur le marché et, en 3 mois, avoir vu des milliers de personnes et pas une qui n'était pas satisfaite.

Alors certes, il y a deux, trois petits sujets que la collectivité va régler, comme ce problème des terrasses, mais il dit ne pas avoir entendu d'un seul étalier le problème des tarifs.

Il demande à Monsieur PLANQUE, le moment venu, de bien préparer ses dossiers car il a à faire à quelqu'un qui connaît bien les siens.

Aimant beaucoup les chiffres, **Monsieur le Maire** dit avoir fait une comparaison avec tous les marchés du Sud équivalents en termes de tarifs, et Alès est bien en deçà des tarifs pratiqués.

Et puis, il dit leur fierté avec Max ROUSTAN d'avoir porté ce marché à la force du poinget pendant des années et des mois. Ces Halles sont une des dernières du Languedoc-Roussillon totalement publiques, quand d'autres sont totalement privées tels qu'à Montpellier « le Marché du Lez », ou Béziers et Nîmes demain etc Aujourd'hui, en France, les collectivités n'osant plus investir, alors qu'Alès a fait le choix du public, concèdent ces marchés publics.

Il rappelle que si c'est un délégataire qui construit, comme la SAPX à l'époque sur Alès et que si la collectivité avait appliqué la fameuse convention existante avant eux, le tarif de stationnement coûterait 4 fois plus cher, il aurait pris 400%, et les étaliers, pareil.

Or, aujourd'hui, c'est la collectivité qui en supporte une partie. Il est fier de dire d'avoir tout fait pour maintenir des producteurs dans ces halles.

Alors, oui, il y en a qui ne sont pas là tous les jours parce qu'Alès a la chance d'avoir encore un marché de producteurs positionné au pourtour des Halles, entre les traversants et les marchés. Et ces producteurs, **Monsieur le Maire** demande qu'on lui explique comment ils peuvent le lundi être dans les champs, le mardi dans les champs ou sur les parcs à huîtres et dans un même temps 7 jours sur 7 sur les Halles à vendre des produits.

Or, toutes ces halles privées, vu les tarifs, ne peuvent pas avoir de producteurs.

Alès a des producteurs, et donc il est vrai qu'ils ne sont pas présents 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Comment aujourd'hui une personne pourrait-elle envisager de travailler du lundi au dimanche de 5h du matin à 20h le soir ?

Alors bien sûr, il y a quelques petits problèmes comme celui de la pissotière dans les WC. Mais ils vont être réglés.

Il dit aussi avoir entendu de potentiels candidats ou des gens dire « *Moi, quand je serai le maire d'Alès, je vous mettrai un groupe électrogène dès mon élection* ». **Monsieur le Maire** indique qu'il y en a un ! Et lors de la grande panne, et bien les frigos ont tenu grâce à ce groupe électrogène.

Quant au parking, effectivement, il y a certains endroits mal peints et d'autres où il y a de l'eau. Il rappelle cependant que ce n'est pas la majorité actuelle qui a construit ce parking. Oui, il y a des problèmes comme ça, mais ils vont être réglés un par un tranquillement.

Par contre, **Monsieur le Maire** dit qu'il est vrai, il n'a rien à cacher, il pensait par ailleurs que quelqu'un l'évoquerait, qu'il y a ce problème réel de la fin du marché, c'est-à-dire la fameuse résille qui doit habiller le marché, mais ce n'est pas essentiel au fonctionnement quotidien.

En l'occurrence, grâce au Code des Marchés publics, la Ville a choisi une entreprise qui avait 50 ans d'âge et dont les chantiers laissaient penser qu'elle allait pouvoir mener à bien ce grand chantier de la mise en place de la résille. Il y avait 200 000 € d'écart entre elle et les premières entreprises. L'appel d'offres a été passé il y a un an et demi et il n'y avait pas de soucis. Et puis, au moment où arrive son lot, la collectivité apprend que cette entreprise est mise en redressement judiciaire, en cessation de paiement, bien avant d'ailleurs de travailler pour la Ville. Il s'agit de l'entreprise SCOP CABROL à Mazamet.

Monsieur le Maire précise les avoir reçus tout comme Monsieur Christophe PEREZ. La collectivité a acheté les résilles en direct, donc elles lui appartiennent. Tout ce qui a été payé à l'entreprise a été fait ou a été réceptionné, donc pas d'argent gaspillé.

Cette entreprise vient d'être liquidée et personne n'y peut grand-chose mais elle a fait perdre beaucoup de temps à la collectivité.

Cependant **Monsieur le Maire** annonce qu'il présentera, dans quelques temps, la façon dont va être fini ce marché tel qu'il était prévu, dans les prix tels qu'ils étaient prévus ou presque. Cela doit repasser par un appel d'offres. Il va falloir trouver quelqu'un, mais les candidats sont nombreux et on verra ce qu'ils répondront pour placer cette résille.

Donc si tout va bien, au premier trimestre de l'année 2026, tout cela va pouvoir prendre fin.

Mais voilà le Code des marchés publics est ainsi fait et même si la collectivité avait eu vent, ce qui n'est pas le cas, que cette entreprise était en difficulté, dans la mesure où il n'y a pas de procédure collective, il n'était pas possible de l'éliminer puisqu'elle était largement moins disante. 200 000 €, ce n'est pas rien sur un marché !

Voilà, il y a des petits soucis par ci, par là, mais **Monsieur le Maire** garantit que 95% des personnes, pour ne pas dire 100%, sont plus que satisfaites de ce marché.

Quant aux étaliers, il n'en a pas vu un mécontent. Il est bien sûr évident que s'il leur est demandé s'ils aimeraient payer moins cher, ils ne vont pas dire non. Les tarifs des nouvelles Halles, votés en Conseil Municipal et négociés avec les étaliers dans des réunions préparatoires, sont effectivement légèrement plus élevés que ceux des anciennes halles qui eux avaient été figés en 1997.

Votants : 42

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 4 - Mme Béatrice LADRANGE, M. Jean-Michel SUAU, M. Paul PLANQUE, Mme Naïma GUERNINE

VII. DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES USAGERS ET LES CITOYENS (DRUC)

17 - Rétrocession de la concession cinquantenaire n°209

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Ysabelle CASTOR, Conseillère Municipale, déléguée au funéraire.

Madame Ysabelle CASTOR indique qu'une personne souhaite proposer à la commune la rétrocession de sa concession cinquantenaire n°209 acquise en 2010, située au cimetière municipal « Montée de Silhol ».

Elle précise que de nombreuses personnes attendent des concessions libres dans ce cimetière et propose donc d'approuver la rétrocession de la concession cinquantenaire n°209 pour la réattribuer à des familles en attente, ainsi que le remboursement des sommes dues au prorata des années restantes, soit 385 €, conformément à l'article 31 du règlement des cimetières de la Ville d'Alès.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

VIII. PÔLE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

18 - Acquisitions et classement dans le domaine public communal (3)

Monsieur le Maire propose 3 acquisitions et classements dans le domaine public communal.

1) Acquisition et classement Domaine Public Communal d'une partie de la parcelle cadastrée section BA n°227 - 593 chemin Sous Saint Étienne à Alès

Monsieur le Maire explique que la Commune d'Alès souhaite mettre en conformité les limites du domaine public au chemin Sous Saint Étienne.

Mesdames CROCIANI Ginette et Emmanuelle, propriétaires de la parcelle cadastrée section BA n°227 d'une superficie de 2 600 m², située 593, chemin de Sous Saint Étienne, acceptent de céder à la Commune une partie de ladite parcelle pour une surface d'environ 67 m², sous forme de talus.

Un document d'arpentage viendra définir la superficie exacte à céder.

La cession est consentie à l'euro symbolique et les frais de transfert de propriété seront à la charge de la Commune.

Il propose d'approuver cette opération.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

2) Acquisition et classement dans le Domaine Public Communal des parcelles cadastrées section AL n°379 et 622 - 182, impasse des Quatre Vents à Alès

Monsieur le Maire indique que la Commune d'Alès envisage l'élargissement de l'impasse des Quatre Vents afin d'améliorer la circulation et la sécurité routière.

Madame ZAESSINGER Rachel, propriétaire des parcelles cadastrées section AL n°379 et 622, d'une superficie de 45 m², situées 182 impasse des Quatre Vents, accepte de céder à la Commune lesdites parcelles, afin de permettre la réalisation du projet.

Il précise qu'en vertu d'un accord amiable, la cession aura lieu moyennant le prix de 3 000 € (trois mille euros) et que la Commune s'engage à prendre en charge la réalisation d'un bornage, les frais de géomètre, de transfert de propriété et les frais inhérents au déplacement du compteur d'eau.

Il propose d'approuver cette opération.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

3) Acquisition et classement dans le Domaine Public Communal des parcelles cadastrées section BA n°654, 663, 667 et 668 formant la voirie de desserte et les espaces communs du lotissement « Le Domaine de l'Hieuse » dénommée rue du Jujubier à Alès - Abroge et remplace la délibération n°22_01_19 du 14 février 2022

Monsieur le Maire rappelle que, lors du Conseil Municipal du 14 février 2022, la délibération n°22_01_19 portait acquisition et classement dans le Domaine Public Communal des parcelles cadastrées section BA n°654, 663, 667 et 668, d'une superficie de 10 123 m², formant la voirie de desserte et les espaces communs du lotissement « Le Domaine de l'Hieuse » dénommée rue du Jujubier à Alès et qui sont de fait déjà affectées à la circulation publique dans leur totalité.

Le dernier lot construit n'a généré aucune dégradation sur la voirie et des travaux de mise en conformité hydraulique, d'épuisement de nappe et d'entretien ont été réalisés sur la parcelle cadastrée section BA n°668 d'une superficie de 2 860 m², supportant les bassins de rétention.

Il y a donc lieu d'abroger la délibération n°22_01_19 du 14 février 2022 et d'acquérir et classer ces parcelles dédiées à la circulation publique dans le domaine public communal.

De plus, en raison de la charge que représente l'entretien d'une telle structure, la cession est consentie à l'euro symbolique et seuls les frais de transfert de propriété seront à la charge de la Commune.

Il propose d'approuver cette opération.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

19 - Convention de gestion en flux des droits de réservation de logements sociaux 2024/2026 avec l'OPH Logis Cévenols

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2018-1021, dite « ELAN », du 23 novembre 2018 (art. 114) modifie les modalités de gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux et généralise une gestion de ces droits en flux annuel par les réservataires (État, collectivités territoriales, employeurs, Action logement services, ...).

Elle donne aux Maires, Préfets, des capacités à pouvoir avoir des quotas réservataires dans les bailleurs sociaux de l'agglomération.

Les droits sont exprimés en % d'un flux d'attributions désormais, ce qui permet de garantir un nombre minimal de logements mis à disposition du réservataire dans les territoires ou programmes avec une très faible rotation et une seule convention de réservation est obligatoirement signée entre un organisme bailleur et le bénéficiaire de réservations de logements à l'échelle du département.

La part du parc de l'OPH « Logis Cévenols » réservée au profit de la Ville d'Alès est, selon le calcul, de 10% à l'échelle de la commune.

Ainsi, **Monsieur le Maire** indique que sur un flux annuel de logements libérés estimé à 250 logements pour 2025, la Ville d'Alès obtiendra 10% du flux, soit 25 logements mis à disposition pour 2025.

La convention prévoit que les attributions réalisées au titre de la réservation de la Ville d'Alès soient déléguées au bailleur et fassent l'objet d'une transmission des éléments permettant un suivi des résultats au regard des objectifs quantitatifs et des critères fixés.

Il propose donc d'approuver cette convention de gestion en flux des droits de réservation de logements sociaux.

Monsieur Jean-Michel SUAU indique qu'il votera cette délibération mais souhaite profiter de l'occasion, s'agissant de logements, pour questionner Monsieur le Maire sur l'avenir des bâtiments qui ne sont toujours pas réceptionnés, angle du Quai de Cauvel et avenue Winston Churchill. Produits en VEFA, ils sont maintenant, en apparence, terminés, mais toujours pas réceptionnés pour, semble-t-il, une série de malfaçons.

A vouloir déléguer avec les VEFA à d'autres pour gagner du temps et contourner les procédures, à l'arrivée, on perd du temps.

Or, aujourd'hui, nombre d'alésiens sont toujours en attente de logements sociaux, d'autant plus que Monsieur le Maire a programmé, notamment dans le PLU même, au niveau de la construction, seulement 10% de logements sociaux, alors que, il le rappelle, la Ville d'Alès a près de 80% de sa population qui ne demandent pas un logement social mais qui sont habilités à pouvoir le demander, compte tenu de la faiblesse des revenus. Cela est le premier élément.

Le deuxième élément est qu'avec l'ANRU Monsieur le Maire utilise le dispositif pour supprimer un certain nombre de logements sociaux et les reconstruire, mais hors Alès, hors de la ville. C'est un moyen de réduire le nombre de logements sociaux et de ne pas répondre aux besoins et aux attentes des populations.

Donc **Monsieur Jean-Michel SUAU** lui demande s'il a des éléments plus précis sur la période d'attribution de ces logements sociaux, parce que l'attente est grande ?

Monsieur le Maire lui répond que oui, qu'il n'y a aucune question taboue et le remercie de l'avoir posée car cela lui donne aussi l'occasion de rappeler deux choses.

Il le redit pour la deuxième fois, ce n'est pas parce qu'on assène dans tous les conseils municipaux, dans les tracts, dans la presse, une chose qu'elle devient vraie.

Premièrement, concernant la rénovation urbaine, il n'est pas enlevé des logements à Alès pour les reconstruire ailleurs.

Et deuxièmement, toujours dans le cadre de la rénovation urbaine, il est prévu ce qui est appelée la ROLLS, reconstitution de l'offre locative sociale, pour laquelle il faut trouver un

certain nombre de terrains et des Maires de l'Agglomération qui ont besoin de logements sociaux et qui sont très heureux de bénéficier de ces reconstructions parce que cela leur permet d'en avoir de beaux pour pas très cher. Il peut par ailleurs en citer 2 ou 3 comme Ghislain CHASSARY (Rousson), Serge BORD (St Julien les Rosiers), Julie LOPEZ DUBREUIL (St Jean du Pin), par exemple, mais aussi Philippe RIBOT (St Privat des Vieux) ...

Non, il ne sort pas les gens d'Alès, il rénove l'habitat.

Sur l'immeuble du Quai de Cauvel, **Monsieur le Maire** souligne que Monsieur SUAU a raison de dire que cela n'a que trop tardé. C'est effectivement extrêmement long.

Il ne dira pas ce qu'il pense des VEFA mais cela permet quand même plusieurs choses, pas que la rapidité, mais aussi le financement, le préfinancement, et quand les organismes sociaux ont besoin de beaucoup construire, les VEFA sont quelque chose qui aident la collectivité à aller plus vite dans la construction et dans le financement.

Là, effectivement, il y a eu beaucoup de malfaçons. Cela a été dit et redit. Cela a beaucoup traîné parce que les Logis Cévenols sont en conflit avec les constructeurs pour faire rétablir ce qui ne va pas comme des problèmes d'inondabilité, de mauvaise conception dans les logements, etc...

Les Logis Cévenols et les constructeurs sont enfin tombés d'accord, ce qui est une bonne nouvelle.

Cela va coûter un peu d'argent à cette VEFA mais, il rassure tout le monde, ce n'est pas les Logis Cévenols qui vont payer.

Maintenant, un terrain doit être cédé pour faire un bassin de rétention, et c'est en cours.

A l'issue de tout ça, il y a déjà un preneur, et il va y avoir un magnifique projet d'hébergement social. Un accord est en cours de contractualisation pour avoir une gestion de cet espace pour des personnes nécessiteuses, pour les logements.

Il ne faut pas s'inquiéter, ce ne sera pas abandonné. Et si demain cela devait être rasé, ça ne coûtera rien à la collectivité puisqu'une VEFA est sous la responsabilité du promoteur.

En fait, dans la VEFA, c'est en parfait achèvement. Donc tant que ce n'est pas en parfait achèvement, les Logis Cévenols n'en sont pas propriétaires. Ils ont avancé une partie des financements mais gagée par le bâtiment.

Tous les bailleurs sociaux aujourd'hui se retrouvent dans une difficulté assez immense, celle de l'accès au crédit.

Il faut savoir que l'augmentation du livret A, qui était une bonne chose pour les particuliers, a tué les organismes HLM. En l'occurrence, rien que l'augmentation du taux d'emprunt auquel étaient remboursés, les encours aux Logis Cévenols ont coûté 3,5 millions d'euros.

Ces 3,5 millions d'euros manquent aujourd'hui aux fonds propres de la collectivité.

Tout cela est un cercle vicieux et **Monsieur le Maire** espère que la baisse de ces taux va permettre de reprendre un peu de liquidité.

En ce qui concerne la rénovation urbaine, il y a encore des millions d'euros à investir.

Il tient à préciser que lorsqu'il est question de rénovation urbaine, le premier financeur de la rénovation urbaine n'est pas, comme on aime à le dire, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine mais les Logis Cévenols. C'est-à-dire que sur les 180 millions d'euros, les Logis Cévenols vont porter 60 millions d'euros.

L'Agence de Rénovation Urbaine vient en numéro 2, puis en numéro 3, la Communauté Alès Agglomération, en numéro 4, la Ville d'Alès et enfin très, très loin derrière, la Banque des Territoires.

Ce sont donc 60 millions d'euros qui ont été investis sur les Prés Saint Jean et les Cévennes, qui ont commencé à l'être sur la Grand Rue Jean Moulin, qui vont continuer sur Rochebelle, sur le Faubourg du Soleil et sur l'ANRU 3 sur lequel **Monsieur le Maire** indique qu'un travail est en cours et qu'il le signera dans un ou deux ans avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine,

la Ville d'Alès et la Communauté Alès Agglomération, en l'occurrence, sont montrées en exemple sur la concertation.

Monsieur le Maire informe aussi que suite à la démolition des maisons phénix de 70 ans d'âge, passoires thermiques que les gens ne veulent plus habiter, Un Toit pour Tous a attaqué, sur Cauvel-La Royale, côté Rochebelle, la construction d'un nouveau bâtiment aux normes 2025.

Il rappelle que le logement est la quatrième priorité des Français, après, la santé, la sécurité, l'emploi. C'est donc aussi l'une des 4 priorités de la collectivité. Cette dernière a la chance d'avoir un organisme HLM dont elle aurait pu se départir, rappelant qu'à l'époque du passage de la loi ELAN qui voulait regrouper tous les organismes HLM, que son Président et son Directeur se sont battus pour maintenir le système. Heureusement, parce que pour le coup, la Ville se retrouverait dans une situation catastrophique où tout le logement social passerait par des grands groupes pour lesquels elle ne serait pas une priorité.

Il informe également qu'Alès est un territoire qui a tous les outils : une SAEM, une SPL, un organisme HLM. Ceci n'est pas donné à tous les territoires. C'est une force car cela signifie que quasiment tout est maîtrisé en direct.

Monsieur le Maire indique donc à Monsieur SUAU partager une partie de son inquiétude. Il trouve que c'est trop long, mais lui garantit qu'il peut compter sur eux pour faire bouger les choses et trouver des solutions à court terme dans cette affaire. Il le remercie de lui avoir donné l'occasion d'en parler.

Monsieur Jean-Michel SUAU répond que sur la question de ce bâtiment, il veut simplement rappeler que, lors d'une réunion du CCAS à laquelle il participait, dans cette même salle, Monsieur le 1^{er} Adjoint avait fait état de transformer ce bâtiment en lien avec une occupation associative.

Lors d'un précédent Conseil Municipal, il rappelle avoir posé la question et qu'il lui avait été répondu que cela n'avait rien à voir avec ça.

Il souligne être de ceux qui pensent qu'il faut aider les associations, y compris les loger, que ce n'est pas un souci, mais en même temps, qu'un projet en VEFA soit construit pour du logement social, et qu'à l'arrivée, l'attente des populations ne soit pas satisfaite, cela, quand même, l'interroge un petit peu.

Monsieur le Maire lui dit qu'il ne l'a pas écouté. Travailler avec une association, ce n'est pas faire un hôtel associatif. Il précise que sur la Ville de nombreuses associations s'occupent du logement des plus déshérités telles que par exemple la Croix-Rouge, La Clède, Le Sage, etc... Contractualiser avec une association qui a besoin de loger des personnes revient à faire du logement.

Il le redit, ce sera du logement, peut-être pas du logement tel que prévu pour des individus, mais pour libérer des logements ailleurs pour des personnes en difficulté ou en grande difficulté.

Alors, beaucoup de choses ont déjà été créées et un bilan sera fait le moment venu. Cependant, il indique être en grande réflexion puisqu'il y a quand même une partie de la population qui se retrouve en difficulté à des âges certains.

Il travaille avec ses Élus sur une nouvelle idée, pouvoir recentrer avec des services afférents pour aider ces personnes-là. Il pense que ce projet d'inclusion sociale fera référence au niveau national et que la collectivité sera montrée en exemple pour cela.

Monsieur Paul PLANQUE souhaite réagir par rapport à la déclaration de Monsieur le Maire sur les logements sociaux et la situation au regard de l'ANRU.

Il lui indique qu'il ne suffit pas non plus d'être à la place à laquelle il est et avoir le titre qu'il a de Maire d'Alès et de Président d'Alès Agglomération pour que tout ce qu'il dit soit incontestable.

Sur la question des logements sociaux sur la Ville, par exemple, tendanciellement, cette collectivité réduit d'année en année sa proportion de logements sociaux.

Et, quand Monsieur le Maire dit qu'il reconstitue l'offre de logements sociaux, bien qu'il soit vrai qu'il y a une espèce de facilité qui lui est offerte par la loi et il ne conteste pas qu'il le fasse mais justifier la démolition des logements sociaux qui sont faits sur Alès, sur le quartier des Prés Saint Jean par exemple, en reconstituant l'offre, en partie, sur les communes à l'extérieur d'Alès !

Il dit ne porter aucun jugement sur ces communes, la plupart étant dirigées par ses amis, et partage totalement leur vision sur justement la nécessité de créer des logements sociaux. Donc que ce soit une opportunité pour eux de construire des logements sociaux sur leur commune, pourquoi pas ?

Ce n'est pas tout à fait la situation du Maire que Monsieur le Maire a cité et qui appartient à sa famille politique, parce qu'il croit que pour lui c'est plus un phénomène de carence à St Privat des Vieux qui lui fait répondre de cette façon-là.

Mais, aujourd'hui, factuellement, Monsieur le Maire démolit.

Combien de logements sociaux sur Alès ? Et combien en reconstruit-il dans le cadre de l'ANRU ? Ça, c'est le premier élément.

Ensuite, **Monsieur Paul PLANQUE** évoque la dynamique démographique sur Alès, dont Monsieur le Maire lui-même fait état assez fréquemment, y compris une dynamique démographique qui doit se traduire naturellement par une dynamique en termes de construction.

Il indique que si aujourd'hui, ne sont pas respectés, comme l'a dit Monsieur Jean-Michel SUAU, les objectifs ou les pourcentages qui étaient ceux d'Alès auparavant, mathématiquement, et pas de droite ou de gauche, mais mathématiquement le nombre de logements sociaux sur Alès et le pourcentage de logements sociaux sur Alès vont baisser. Ça, ce n'est pas de la politique, ce sont des mathématiques !

Il termine son propos en évoquant le fait que Monsieur le Maire dit souvent « ce sont les Logis Cévenols, ce sont les Logis Cévenols » ... dont acte !

Mais à sa connaissance, les Logis Cévenols ne disposent pas de planche à billets. C'est avec l'argent de ses locataires qu'ils décident de travailler et de reconstruire.

En fait, il s'agit donc simplement de redistribuer les sommes collectées sur des projets nouveaux.

Alors, il aurait pu être décidé de faire autre chose, peut-être, mais quoi de plus naturel que d'utiliser l'argent des locataires pour reconstruire du logement et participer au financement d'un dispositif comme l'ANRU. C'est un retour à meilleure fortune.

Monsieur le Maire lui répond qu'il va être content car il va lui donner raison.

Il affirme que oui, depuis 20 ans, la part du logement social diminue dans la part des logements de la Ville d'Alès.

Il dit en être heureux parce que d'un autre côté, et c'est la différence, le nombre de logements sociaux continue d'augmenter car avec l'ANRU 1, c'était 1 pour 1, donc pas de diminution, avec l'ANRU 2, c'est 1 pour 2. Mais, il n'y a pas que l'ANRU. Donc quand tout est additionné, le nombre de logements n'est pas diminué.

Par contre, la bonne nouvelle, est que l'INSEE indique qu'Alès est la ville la plus dynamique démographiquement de France, avec environ 1 000 habitants, avec encore a priori 1 000 de plus cette année. C'est-à-dire que sur ce mandat qui s'achève, Alès aura en net 6 000 nouveaux habitants.

C'est le recensement. C'est factuel. Il y a ce qu'on appelle un RIL multiplié par un taux d'occupation moyenne par logement.

Donc, sur ce mandat 2020/2026, 6 000 nouveaux habitants, avec en occupation, 2 habitants en moyenne par logement, cela fait 3 000 logements. Alors quoi qu'il arrive, mécaniquement, sur ce mandat, il a fallu 3 000 logements de plus pour loger les personnes.

Il y a plusieurs phénomènes.

L'un d'eux, que la collectivité a accompagné et qu'elle voit tous les jours avec la Maison de l'Habitat, inaugurée il y a quelques jours, avec douze agents pour accompagner les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs, les copropriétaires dans la rénovation de leurs logements. La moralité sur ce mandat, est que les propriétaires privés ont rénové plus de 1 000 à 1 500 logements.

C'était un des engagements pris dans le Plan Local de l'Habitat (PLH), voté à l'unanimité par l'Agglomération.

Il a fallu aussi construire les autres logements, et puis il y avait quelques logements vacants. Or, il se trouve que là aussi, d'après l'INSEE, Alès a le taux de vacances de logements le plus faible de l'Occitanie.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à aller voir les chiffres suivants sur le site de l'ANCT, la Ville d'Alès est à 4,8% de taux de vacances, alors que, par exemple, Béziers est à 6,3%, Cahors à 6,6%, Carcassonne à 5,5%, Figeac à 5,4%, Lourdes à 6,6%, et Mazamet à 7,1%.

Cela est une bonne chose parce qu'il faut rénover le patrimoine, et c'est aussi comme ça que le cœur de ville est petit à petit réhabilité, et puis, il faut en construire, ce que permet le PLU.

Donc oui, il dit à Monsieur PLANQUE qu'il lui donne raison sur le fait qu'en pourcentage, non, mais en nombre, il y a plus de logements sociaux qu'avant, parce qu'il y a plus d'habitants.

De plus il est constaté que les personnes qui sont en difficulté, font en sorte d'éviter d'habiter à 30 ou 40 kms des grands centres urbains.

Monsieur le Maire indique avoir été auditionné, avec d'autres Maires de gauche et de droite, dernièrement à l'Assemblée nationale avec l'association des villes sous-préfectures, par des parlementaires qui ne comprennent pas grand-chose à la vie locale. Audition au cours de laquelle ils ont tous fait part des problèmes rencontrés dans leurs villes sous-préfectorales.

Il souligne qu'ils rencontrent tous les mêmes problèmes, qu'ils soient de gauche ou de droite, qui sont les charges de centralité, et notamment en matière de logement social, parce qu'aujourd'hui quelqu'un qui est en difficulté, qui n'a pas obligatoirement de quoi se déplacer, qui a besoin d'avoir accès aux services sociaux, aux services de santé, aux associations, vient sur les villes comme Alès. Et donc il y a un problème collectif sur ces fameuses charges de centralité.

Or, les métropoles reçoivent 40% de l'aide publique malgré le fait qu'elles hébergent à peine 25% des Françaises et des Français. Alors que la ruralité, qui est abandonnée, et les villes moyennes ne reçoivent que 40% de l'aide publique alors qu'elles hébergent plus de 60% de la population.

Elles n'arrivent pas à faire les métros, les tramways, les organismes HLM, et en plus, on veut leur prendre leurs outils.

Monsieur le Maire indique que c'est contre cela qu'il se bat. Et là, tout le monde se retrouve, gauche et droite, tous ensemble. Tout le monde partage exactement les mêmes contraintes. C'est pour cela qu'il faut donner à ces villes comme Alès, si elles veulent aller plus loin en matière de solidarité, de quoi assumer ces charges de centralité.

Pour lui, la solution est simple. Il suffit de faire entre le national et les territoires à taille humaine, comme dans les intercommunalités entre la ville-centre et les communes rurales.

Il indique avoir démontré aux élus communautaires en commission des finances, parce que c'est un choix politique, que c'est la Ville d'Alès qui finance la ruralité à travers les fonds de concours, la DSC, le FPIC, et tout ce qui est mis en place comme la mobilité. Ramasser une poubelle à Génolhac coûte beaucoup plus cher que de ramasser une poubelle Grand rue Jean Moulin, et, pourtant un Alésien paye la même chose. Transporter un gamin de Chamborigaud, de Saint Jean du Gard au lycée d'Alès coûte plus cher que de le transporter de Clavières au lycée Jean MOULIN, et pourtant l'alésien paye la même chose.

Cela s'appelle la mutualisation et la solidarité. Donc les Agglomérations aident la ruralité à travers tous ces fonds de concours.

Monsieur le Maire explique que chaque année, il montre aux communes ce qui est distribué et qui émane des ressources propres de la Ville d'Alès puisque les Agglomérations vivent de l'impôt économique.

C'est la Ville d'Alès qui fait 90% de la richesse fiscale, à laquelle peuvent être rajoutées Salindres, Saint Privat des Vieux, Saint-Christol les Alès puisque la plupart des entreprises industrielles sont sur ces villes.

Y compris sur le contingent incendie où la Ville d'Alès, pour permettre aux communes de ne pas être trop impactées alors qu'elles sont bien souvent plus riches qu'elle, offre, chaque année, 300 000 €. C'est ça, la solidarité !

Aussi, il explique avoir demandé qu'au niveau national les métropoles aident un peu les territoires à taille humaine parce que de plus en plus d'habitants de ces métropoles s'installent dans ces derniers.

Oui, le logement est une des préoccupations de la collectivité tout comme la santé.

Monsieur le Maire indique que, dans quelques délibérations, va être votée la subvention de la Ville d'Alès pour la Maison Médicale de Garde (MMG). Mais où voit-on que c'est à la Ville d'Alès de faire une MMG ? Elle va être le premier financeur devant l'ARS et devant l'hôpital pour ce projet. Mais si elle ne le fait pas, rien ne vient !

De la même façon, Alès Agglomération va voter, ce jeudi, une subvention de 400 000 € pour rénover l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI). Où voit-on là aussi que c'est à l'Agglomération de subventionner alors qu'elle n'a même pas compétence. Sauf que la Région précise qu'elle ne subventionnera cette rénovation que si l'Agglomération participe à la même hauteur, soit un euro pour un euro.

Il a le sentiment que la solidarité est toujours dans le même sens. Donc là, c'est ensemble, au-delà d'Alès, au-delà des municipales, qu'il faut défendre ces villes à taille humaine qui ont besoin de moyens cruciaux pour répondre à tous ces enjeux.

Alors, oui, Monsieur PLANQUE, la part a diminué, mais, non, le nombre de logements sociaux n'a pas diminué, bien au contraire.

Monsieur Paul PLANQUE dit à Monsieur le Maire qu'il y a trois chiffres sur lesquels ils vont pouvoir être d'accords.

Tout d'abord, pour exemple, s'il verse un centilitre et demi d'une boisson dans un verre d'eau ou dans une bouteille d'eau d'un litre, elle n'aura pas le même goût. C'est pareil pour les logements sociaux, pour le pourcentage, si la quantité globale de logements augmente, grosso modo, la part des logements sociaux diminue, sachant, que tous les chiffres disaient la même chose, 80% de la population française est éligible au logement social.

Il indique qu'un autre chiffre a été cité et il se trouve que dans ses fonctions, il a géré et été responsable d'organismes bailleurs sociaux.

La Mission interministérielle d'inspection du logement social (Miilos) avant, l'Agence nationale de contrôle du logement social (Ancols) aujourd'hui, disait qu'au-delà de 3% de logements vacants, ce sont de mauvais élèves.

Là, Monsieur le Maire a quand même donné un chiffre de 4,8%. C'est bien ce chiffre, non ?

Monsieur le Maire lui répond que ce chiffre comprend tous les logements d'Alès, publics et privés.

Monsieur Paul PLANQUE répond d'accord et poursuit son propos avec un dernier chiffre pour sourire indiquant à Monsieur le Maire qu'il lui faudrait revoir son fournisseur de disques de stationnement pour les infirmiers, parce qu'il se trouve que dans les activités qu'il a personnellement, en ce moment et professionnellement, il a eu à faire exactement le même achat que lui, et qu'il les a payés 3,85 € hors taxes.

Monsieur le Maire lui indique qu'il ne les paye pas bien entendu 10 €.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

20 - OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs de la Ville d'Alès : Attribution des subventions aux propriétaires et commerçants - Liste n°19 des bénéficiaires

Monsieur le Maire donne donc la parole à Madame Léa BOYER, Conseillère Municipale déléguée à l'animation commerciale, pour la présentation de ce document.

Madame Léa BOYER rappelle que dans le cadre de l'OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs de la Ville d'Alès, la Ville peut verser des subventions pour faciliter l'engagement des travaux, encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

Elle propose d'approuver la liste n°19 des subventions de 8 bénéficiaires (16 dossiers) pour un montant total de 29 960 € pour continuer l'embellissement du cœur de ville.

	Nom Propriétaire	Adresse Projet	Montant des travaux subventionnés TTC	Montant subvention en €	Financement
78	BOISSEAU Claude	20 Rue de la Cavalerie - 30100 Alès	45 065 €	1 750 €	P.OCCUPANT OPAH RU
79	PELLEQUER Ginette	1 Rue Dhombres Firmas 30100 Alès	5 984 €	299 €	P.OCCUPANT OPAH RU
80	COPROPRIÉTÉ 14 RUE BALORE M. VAUGELADE	14 Rue Balore - 30100 Alès (façade principale)	23 837 €	2 500 €	FACADE OPAH RU
81	COPROPRIÉTÉ 14 RUE BALORE M. VAUGELADE	14 Rue Balore - 30100 Alès (façade principale)		1 500 €	PRIME DE MODENATURE OPAH RU
82	COPROPRIÉTÉ 14 RUE BALORE M. VAUGELADE	14 Rue Balore - 30100 Alès (Pignon de l'immeuble)	5 963 €	894 €	FACADE OPAH RU
83	RASASOMBAT Daothong	117 Rue du Faubourg de Rochebelle 30100 Alès (Façade Rue du Faubourg de Rochebelle)	12 026 €	1 804 €	FACADE OPAH RU
84	RASASOMBAT Daothong	117 Rue du Faubourg de Rochebelle 30100 Alès (Façade Rue du Faubourg de Rochebelle)		570 €	PRIME DE MODENATURE OPAH RU
85	RASASOMBAT Daothong	117 Rue du Faubourg de Rochebelle 30100 Alès (Façade Rue N°3 de la Menudière)	17 367 €	2 500 €	FACADE OPAH RU
86	RASASOMBAT Daothong	117 Rue du Faubourg de Rochebelle 30100 Alès (Façade Rue N°3 de la Menudière)		613 €	PRIME DE MODENATURE OPAH RU
87	SCI ALES 1962 M. BENVENUTI Frédéric	1 Rue du 19 Mars 1962 - 30100 Alès	104 995 €	3 000 €	P. BAILLEURS OPAH RU
88	SCI ALES 1962 M. BENVENUTI Frédéric	1 Rue du 19 Mars 1962 - 30100 Alès		3 000 €	PRIME SORTIE DE VACANCE OPAH RU

	Nom Propriétaire	Adresse Projet	Montant des travaux subventionnés TTC	Montant subvention en €	Financement
89	ALLAIS Paul	1 Rue du Doyenné - 30100 Alès	83 460 €	2 500 €	P.OCCUPANT OPAH RU
90	ALLAIS Paul	1 Rue du Doyenné - 30100 Alès		3 700 €	PRIME À L'ACCESSION
91	COPROPRIÉTÉ 7 RUE TAISSON Mme BENRABIA Karima	7 Rue Taisson - 30100 Alès	38 319 €	2 500 €	FACADE OPAH RU
92	COPROPRIÉTÉ 7 RUE TAISSON Mme BENRABIA Karima	7 Rue Taisson - 30100 Alès		1 500 €	PRIME DE MODENATURE OPAH RU
93	LA TAVERNE DES SAVEURS M. ROBART Jean-Marie	12 Place des Martyrs de la Résistance 30100 Alès	4 560 €	1 330 €	DEVANTURE OPAH RU
	TOTAL		341 576 €	29 960 €	

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA CADRE DE VIE

IX. PÔLE INFRASTRUCTURES

21 - Conventions de servitudes avec la Société ENEDIS (3)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre MARTIN, Adjoint au Maire délégué au Pôle Infrastructures pour présenter les 5 documents qui suivent relatifs à des conventions avec la Société ENEDIS.

Monsieur Pierre MARTIN indique que la Ville d'Alès a, en effet, été sollicitée par la Société ENEDIS, dans le cadre de travaux de raccordement d'une habitation privée au réseau électrique de basse tension, d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique et de restructuration du réseau de basse tension, pour signer des conventions de servitudes et de passage, sur des parcelles lui appartenant, prévoyant les modalités techniques et juridiques ainsi que les engagements et responsabilités réciproques des parties.

Il propose donc d'approuver ces 5 conventions de servitudes et de passage avec la Société ENEDIS.

1) Convention de servitudes avec la Société ENEDIS dans le cadre de travaux de raccordement d'une habitation privée au réseau électrique – Parcelle cadastrée section AS n°524

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

2) Convention de servitudes avec la Société ENEDIS dans le cadre de travaux d'amélioration du réseau électrique – Parcelle cadastrée section AO n°436

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

3) Convention de servitudes avec la Société ENEDIS dans le cadre de travaux de restructuration du réseau de basse tension – Parcelles cadastrées section CB n°1163 et n°1167

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

22 - Conventions de passage avec la Société ENEDIS (2)

1) Convention de passage avec la Société ENEDIS dans le cadre des travaux d'amélioration du réseau électrique – Parcellle cadastrée section BK n°58

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

2) Convention de passage avec la Société ENEDIS dans le cadre des travaux d'amélioration du réseau électrique – Parcellle cadastrée section BK n°77

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

23 - Convention avec l'EPTB Gardons dans le cadre des travaux de gestion des atterrissements dans le Gardon d'Alès

Monsieur Pierre MARTIN explique que l'EPTB Gardons intervient pour le compte de ses communes adhérentes pour l'entretien des cours d'eau.

Ainsi, l'EPTB doit réaliser des travaux de gestion des atterrissements (zone de dépôt de graviers et de sables) dans le Gardon d'Alès ayant pour but de réduire le risque inondation, de faciliter le transport solide et de favoriser des milieux naturels diversifiés et riches en biodiversité.

Ces travaux devant s'effectuer sur les parcelles cadastrées sections BY n°0001 et CB n°1279 appartenant à la Ville d'Alès situées avenue du Général de Larminat et avenue Carnot, une convention a été établie par l'EPTB Gardons précisant les modalités techniques et juridiques de l'opération, ainsi que les droits et obligations réciproques des parties.

Il propose d'approuver cette convention.

Madame Béatrice LADRANGE indique qu'elle votera cette délibération mais souhaite cependant faire une remarque.

Elle dit trouver regrettable qu'il y ait ces travaux, entre le pont vieux et le pont neuf, liés à la gestion du Gardon à l'intérieur de la Ville d'Alès et notamment à l'existence du plan d'eau qui ralentit le débit estival du Gardon et accroît la quantité d'atterrissement de gravier et de sable à l'intérieur de cette zone-là.

Elle souligne qu'il est donc fâcheux que la collectivité ait à payer ces travaux via l'EPTB Gardons, alors que la rivière elle-même fait très bien ce travail quand son débit est maintenu de manière constante.

Il serait nécessaire de revoir cette question-là afin que le débit, notamment estival, du Gardon soit maintenu à un niveau plus haut.

Elle sait très bien que les rivières méditerranéennes ont un débit très faible en été. L'épaisseur d'atterrissement rend même l'utilisation de la plage complètement inopérante, précisant avoir vu cet été des gens qui essayaient, non pas de se baigner, mais de patauger dans 50 cm d'eau à l'emplacement de la plage. Cela n'a plus aucun sens.

Il est donc temps de se poser la question de la gestion de la rivière à l'intérieur d'Alès.

Monsieur le Maire la remercie de lui donner encore une occasion de répondre et qu'elle a pour partie raison.

Deux choses.

Tout d'abord, il tient à préciser qu'il ne s'agit pas que de l'entretien du plan d'eau.

L'EPTB, établissement public de bassins, gère tous les gardons de l'amont à l'aval, et l'ensemble des communes y ont adhéré. Dans ses missions, il a l'entretien des rivières.

Il mentionne que **Madame Béatrice LADRANGE** dit que les atterrissements vont se régler naturellement avec du débit dans la rivière.

Alors il est vrai que, parfois, le débit les transporte mais les déplace.

Il n'y a qu'à voir, par exemple, sur les communes de Chamborigaud et de Génolhac, qui se sont vues emporter deux ponts du fait d'un non-entretien des rivières, sans plan d'eau, sans boudin gonflable, tout simplement parce qu'AB Cèze, en l'occurrence, n'avait pas entretenu le cours d'eau. Les Élus de ces communes ainsi que d'autres communes concernées, comme Le Chambon, ont donc demandé à l'EPTB de faire ce travail de gestion des atterrissements.

Ensuite, lors des inondations de 2002, les services de l'État avaient démontré, à l'époque, que c'était un défaut d'entretien de la rivière qui avait conduit au débordement, et il n'y avait pas de boudin, ni de plan d'eau.

Juste après cela, un arrêté préfectoral enjoignait Monsieur le Maire de l'époque, Maire honoraire aujourd'hui, à entretenir ce cours d'eau, à enlever les atterrissements et les déplacer après la Ville d'Alès.

Monsieur le Maire indique qu'il pourrait expliquer la Ville d'Alès, ses digues, ses berges, etc ..., et pourquoi elle en est là aujourd'hui, mais que ce serait trop long.

En tout état de cause, avec ce qui a été fait à l'époque, la Ville n'a heureusement plus reconnu, et il espère que cela va durer encore des décennies, ce qu'elle a connu en 2002, parce qu'il a été démontré par les études, que si le travail fait après avait été fait avant, la Ville d'Alès n'aurait pas été inondée et des centaines de familles et des budgets non impactés.

Enfin, le plan d'eau.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas été créé de seuil de plan d'eau. Le seuil, ce sont les agriculteurs de la Prairie qui l'avaient construit en même temps que les digues, le barrage. Car leur objectif était de pouvoir, par cette retenue d'eau dans la ville, alimenter les nappes et de stocker suffisamment d'eau pour alimenter les nappes. Et, quand ce seuil a été déconstruit pour être reconstruit un peu plus loin, les nappes sont alors descendues de 30 centimètres.

Donc l'État a enjoint la collectivité de rebâtir un seuil reculé en amont du pont neuf, alors qu'il était en aval du pont neuf, ce qui a eu un impact sur les nappes phréatiques du Gardon.

Hydrauliquement, il n'y a pas un litre en moins ou en plus, quel que soit le stockage. Ce n'est juste qu'un moyen de stockage, l'eau passe.

De plus, **Monsieur le Maire** informe que la Ville a signé avec le Département, l'EPTB Gardons et la Communauté Alès Agglomération, un accord pour monter l'étiage du barrage de Sainte-Cécile d'Andorge pour justement faire en sorte de soutenir l'étiage du Gardon à l'été qui dans les prochaines années, va sûrement manquer d'eau.

Quant au barrage de Sainte-Cécile d'Andorge, sujet de discussions depuis 30 ans, il tient par ailleurs remercier le Département de supporter ce méga investissement de 30 millions d'euros, s'il faut le sécuriser c'est pour une raison simple qui est que ce barrage ne joue plus le rôle pour lequel il a été construit parce que les sédiments se sont accumulés, 800 000 m³, et diminuent le volume d'eau stockée.

Cela fait donc de ce barrage un outil extrêmement dangereux pour les populations de La Grande Combe et d'Alès en aval du barrage, qui en cas de rupture, auraient des centaines et des centaines de victimes.

La gestion de l'eau est quelque chose de très complexe. Il indique entendre tous les débats sur l'eau, mais ce qu'il sait c'est que quand l'eau est là, il faut la stocker, la garder pour justement l'étiage, et qu'il faut entretenir les rivières, notamment quand elles sont entre digues et entre berges, comme c'est le cas à Alès.

Ce ne sont pas les Maires qui l'ont décidé, mais l'État.

C'est donc pour tout cela qu'un accord est fait avec l'EPTB Gardons.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA POLITIQUES PUBLIQUES

X. PÔLE ÉDUCATION-ENFANCE-JEUNESSE

24 - Montant des prix des lauréats du concours « L'Incroyable Alésien » 2025

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un concours de danse "L'Incroyable Alésien" organisé par la Ville d'Alès dont la finale s'est tenue le 28 juin 2025 sur la scène des Jardins du Bosquet à Alès et il a décidé d'allouer une récompense aux premiers et seconds candidats de chaque catégorie ci-dessous, soit un montant total de 2 760 € :

✓ Catégorie « Solos 11/15 ans »

INTITULÉ	NOMS	PRIX
1 ^{er} Prix	ALLARD Alizée (représentant légal M. et Mme ALLARD Patrick)	130 €
2 ^{ème} Prix	PUECHLONG Naomie (représentant légal Mme GARCIA Sophie)	100 €
TOTAL des récompenses catégorie « Solos 11/15 ans »		230 €

✓ Catégorie « Solos 16/25 ans »

INTITULÉ	NOMS	PRIX
1 ^{er} Prix	ROUVIERE Anaïs	130 €
2 ^{ème} Prix	DRIOUX Lilia (représentant légal M. et Mme DRIOUX Marc)	100 €
2 ^{ème} Prix exæquo	FENAUX Fiona	100 €
TOTAL des récompenses catégorie « Solos 16 /25 ans »		330 €

✓ Catégorie « Duos »

INTITULÉ	NOMS	PRIX
1 ^{er} Prix	COSTA Nina (représentant légal M. et Mme SIMOES Aurélien) COSTA Naomie	130 € 130 €
2 ^{ème} Prix	TONNEAU-GELY Maelia (représentant légal Mme GELY Vanessa) ORNAQUE Clément (représentant légal Mme ORNAQUE Valérie)	100 € 100 €
TOTAL des récompenses catégorie « Duos »		460 €

✓ Catégorie « Groupes »

INTITULÉ	NOMS	PRIX
1 ^{er} Prix	<u>GROUPE SOLEIL DANSANT</u>	
	MEHARI REDOUX Illy (représentant légal Mme REDOUX Faustine)	130 €
	GRANIER Eloïse (représentant légal Mme MAUREAU Karine)	130 €
	BOULIN Lohann (représentant légal Mme RODRIGO Laetitia)	130 €
	GUENOUNE Laora (représentant légal Mme CHANEAC Audrey)	130 €
	VERNET Lilou (représentant légal Mme MARTINEZ Elodie)	130 €
	DA SILVA Luna (représentant légal Mme DA SILVA Sylvie)	130 €
	AIGOIN DE MONTREDON Anna (représentant légal Mme BONZI Marianne)	130 €
	DESPREZ LEFEVRE Jeanne	130 €

2 ^{ème} Prix	<u>GROUPE ALL STYLES</u>	
	MAURY Tristan (représentant légal M. MAURY Gérald)	100 €
	MORGHAD Nélia (représentant légal M. et Mme MORGHAD Nassim)	100 €
	PRAT Océane (représentant légal M. PRAT Maxence)	100 €
	VIGIER Sittichai (représentant légal M. VIGIER Christophe)	100 €
	SIAGHI Lina (représentant légal M. ou Mme SIAGHI Abd Elhakim)	100 €
2 ^{ème} Prix (suite)	<u>GROUPE ALL STYLES</u>	
	BARIOL Sanice (représentant légal Mme PHOMMARATH Khamsalie)	100 €
	TEXIER Martin (représentant légal Mme Houben Chloé)	100 €
TOTAL des récompenses catégorie « Groupes »		1 740 €

Il propose d'approuver les montants des récompenses allouées à chaque candidat.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

XI. PÔLE SOLIDARITÉS

25 - Concours au financement du programme d'investissement du Centre Hospitalier d'Alès-Cévennes « Réhabilitation du bâtiment H en Maison Médicale de Garde »

Monsieur le Maire indique que le Centre Hospitalier lance un programme de réhabilitation d'un bâtiment afin de rapprocher la Maison Médicale de Garde du service des Urgences, afin d'accueillir les patients et les médecins dans une structure confortable pour les consultations.

Ce projet travaillé avec la Ville d'Alès, le Centre Hospitalier, l'ARS et les professionnels de santé qui interviennent à la Maison Médicale de Garde, accessible aux heures de fermeture des cabinets libéraux, permettra de développer une offre de soins non programmée, alternative des urgences, et de renforcer l'accès pour tous à une prise en charge adaptée aux besoins de santé.

Il explique que la Maison Médicale de Garde est hébergée aujourd'hui au sein de l'hôpital qui a besoin de prendre des mètres carrés supplémentaires pour des travaux d'extension des urgences qui vont commencer.

Il a donc été décidé collectivement de la déplacer dans le bâtiment H, et pour cela il faut investir. C'est l'hôpital qui va porter ces investissements mais il ne peut pas financer. Cela représente plus de 500 000 € de travaux qui vont permettre aux médecins de faire le soir et le week-end un accueil, en lien, bien sûr, avec les urgences, et dans la journée, dans d'autres lieux.

Une fois de plus, la Ville d'Alès vient au secours de la santé du territoire.

Il propose d'approuver un concours au financement du programme d'investissement à hauteur de 200 000 €.

Monsieur Jean-Michel SUAU indique à Monsieur le Maire qu'il va aller dans son sens, d'une part parce qu'il votera cette délibération et parce qu'il pense d'autre part aussi qu'une collectivité, même si ce n'est pas sa compétence, a intérêt sur des questions aussi vitales que les problématiques de santé.

Il rappelle quand même, pour mémoire, que quand la bataille menée pour la création de l'hôpital neuf s'est posée, avait été portée la question d'une Maison Médicale de Garde. Or, ils n'avaient pas eu gros soutien à l'époque et elle n'a pas pu se faire.

Mais l'hôpital l'a fait à l'intérieur aujourd'hui, dans des conditions compliquées parce qu'il est effectivement important aujourd'hui de créer les conditions de meilleur accueil, et donc les bâtiments de l'ancienne maison de direction situés dans l'enceinte de l'hôpital méritent d'être aménagés dans ce sens. C'est important.

Ceci étant, tout cela a ses limites car si la collectivité supplée sans arrêt le désengagement de l'État, elle va arriver à des situations plus que compliquées, y compris pour répondre à ce que sont ses compétences directes.

Il demande si sur cela, Monsieur le Maire serez d'accord avec lui ?

Ceci étant dit, il souhaite profiter de l'occasion pour aborder une question directement liée à cette problématique, notamment de la médecine de garde, ou plus globalement de la médecine de proximité, autrement dit, des médecins traitants.

Pourquoi dit-il cela ?

Parce qu'une maison de garde va être construite et que c'est important. Aujourd'hui, elle fonctionne avec des volontariats. Les médecins y viennent à tour de rôle et sont saturés. Il faut arriver avant 20h, attendre souvent longtemps, pour s'apercevoir qu'il n'y a plus de place, parce que l'échéancier de la garde ne permet pas.

Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'il y a un problème concret, parce que beaucoup de gens y vont y compris parce qu'ils n'ont plus de médecin traitant.

Sur l'agglomération, 16 000 personnes n'ont pas de médecins traitants.

Sur Alès, combien y-a-t-il de médecins traitants ? Officiellement, il y en a 30, mais en réalité, il n'y en a que 20 qui pratiquent la médecine générale conventionnée, les 10 autres font de l'homéopathie ou autre, ou sont en secteur 2, avec dépassement d'honoraires, ou maintenant, en secteur 3, c'est-à-dire complètement déconventionnés.

C'est la réalité. Cette question-là pose des problèmes importants. **Monsieur Jean-Michel SUAU** indique que s'il prend les chiffres de Monsieur le Maire, soit 45 000 habitants, qu'il divise par 20, cela donne 2 250 patients par médecin. Il y a là un problème concret.

Alors, bien sûr, la municipalité n'a pas le pouvoir de régler cette question. Il faut changer de politique.

Il renvoie donc Monsieur le Maire à ses amis qui se sont battus, depuis M. DOUSTE-BLAZY et d'autres, pour la réduction, notamment de la production de praticiens médicaux. Et ça continue encore aujourd'hui. La question de la pénurie n'est pas derrière nous, mais devant nous.

Aussi, il a une question à poser, à Monsieur le Maire.

Monsieur Jean-Michel SUAU indique que certains des collègues de ce dernier, au niveau d'Alès Agglomération, se sont engagés, au travers notamment d'une lettre, à écrire au Président de la République pour qu'il autorise de façon transitoire face à l'urgence, une transition peut durer un peu, à accorder la venue de médecins cubains en France, rappelant que les médecins cubains sont dans 51 pays, qu'ils sont déjà venus en France, notamment pendant la Covid_19, aux Antilles, en Martinique, en Guadeloupe, en Italie, en Calabre en ce moment, en Espagne, au Qatar, en Afrique, en Amérique latine, y compris dans un territoire que la France cogère, en Andorre, il y a peu de temps.

Cette démarche, lui semble-t-il, n'évacue pas la nécessité et l'urgence de modifier les orientations nationales en matière de moyens accordés à la santé et de production de personnel.

Il lui demande quelle est son attitude ? Parce que la démarche de ces Élus est ouverte.

Il rappelle qu'il y a une grande diversité d'Élus, quelle que soit leur sensibilité politique, qui se sont inscrits dans cette démarche.

Qu'est-ce que Monsieur le Maire envisage de faire sur cette question ? Quelle est son opinion sur cette question ? Parce que là, c'est un moyen très concret pour, dans l'urgence, créer les conditions d'une réponse de médecins traitants pour des patients qui, aujourd'hui, en sont privés.

Il ne parle que de cette question du médecin traitant, il pourrait aussi parler des spécialités, mais ce sera l'occasion d'un autre débat.

Monsieur le Maire remercie Monsieur SUAU pour cette question.

Le problème des médecins cubains.

Il indique que, pour lui, cela n'a rien à voir avec la couleur politique des Cubains.

Tout le monde sait bien que Cuba est un magnifique pays où les gens vivent heureux et dans l'opulence, où tout le monde a un médecin traitant. C'est un pays où, grâce à un grand Fidel CASTRO, l'or coule à flot, où le niveau de vie est super élevé ! Et où, effectivement, il n'y a pas de décision de Conducator.

Mais cela n'a rien à voir avec ça, parce que les médecins sont victimes de ce système.

Il trouve cela un peu hallucinant et il l'a dit aux Maires d'Alès Agglomération qui ont eu cette idée.

Tout d'abord, il aimerait savoir, pourquoi les médecins cubains veulent quitter Cuba ?

Deuxièmement, est-ce que les médecins cubains aujourd'hui, très bons médecins par ailleurs, ont-ils envie de venir en nombre en France ? Pourquoi pas. Pour quelles raisons, il n'en sait rien.

Pourquoi Cuba, parce qu'il y a énormément de médecins y compris dans l'hôpital qui viennent de l'étranger, dans le cadre d'accords. Donc il ne sait pas pourquoi Cuba ou pas Cuba !

Troisièmement, Alès n'est pas un désert médical, aussi bizarre que cela puisse paraître.

Lui-même est aussi inquiet que Monsieur SUAU en voyant la démographie médicale, la difficulté pour beaucoup de patients potentiels de ne pas trouver de médecin traitant, et pourtant, oui, au sens du Ministère de la Santé et de l'ARS, Alès ne fait pas partie des déserts médicaux. Et donc, n'a pas droit à ce type de médecins.

Mais, tous les médecins traitants d'Alès, tous les locaux, vont devoir aller officier régulièrement, pendant quelques jours, dans les déserts médicaux.

C'est-à-dire que le territoire d'Alès ne peut pas recevoir, aujourd'hui, dans le cadre de cette répartition des médecins de nouveaux médecins, il y a des lois imposées, mais ces derniers doivent aller en priorité là où il y a des déserts médicaux. Heureusement et malheureusement, Alès n'en est pas.

Malheureusement, parce que du coup, la Ville ne peut pas bénéficier de ces médecins et parce que ses médecins vont être contraints d'aller dans le Cantal, dans la Haute Lozère ou ailleurs, pour apporter un soutien aux populations abandonnées.

Il faut arrêter de vouloir faire croire aux gens que va pouvoir être réglé le problème de la France avec cela.

Cependant, si des médecins cubains venaient à Alès, **Monsieur le Maire** indique qu'il les accueillerait avec grand plaisir en Mairie d'Alès, comme il le fait pour tous les internes, et il sera possible de les loger, comme nombre de médecins, parce qu'Alès a une politique d'accueil extraordinaire.

Mais les médecins cubains aujourd'hui, s'il y avait un accord national, ne viendraient pas à Alès. Il referme cette parenthèse.

Quatrièmement, effectivement, comme l'a dit Monsieur SUAU, bien que ses chiffres ne soient pas totalement bons, il n'y a pas 20 médecins traitants pour 46 000 habitants, parce qu'il y a des habitants de communes voisines qui font aussi appel à ces médecins-là, et donc c'est un peu plus que 46 000 habitants et un peu plus de 20 médecins aussi qui ont des patients.

En arrondissant à 50 000 habitants divisés par 20 cela donne donc 2 500 patients par médecin. L'académie de médecine a sorti une étude nationale, non liée à Alès, pour dire que les médecins, avant, avaient 3 500 à 4 000 patients.

Pourquoi ?

Parce qu'il était un peu moins fait appel aux médecins et qu'ils avaient surtout un temps de travail beaucoup plus important. Or, les temps ont changé et les médecins aussi.

Alors, effectivement 2 500 patients, c'est possible, sauf que de nombreux médecins aujourd'hui, et il ne leur jette pas la pierre, souhaitent une autre vie, comme beaucoup de professions.

Il faut essayer de pallier à ça. Des médecins cubains, pourquoi pas ? Mais, lui, trouve plus efficace de créer des structures afin de permettre aux personnes sans médecin traitant de pouvoir avoir un accès à ces médecins, en dehors des urgences qu'il faut essayer de libérer un peu.

C'est pour cela, et il ne va pas l'annoncer ce soir, qu'il travaille en la mise en place de centres de soins non programmés, de centres de premier recours qui permettront à ces patients-là de pouvoir avoir accès à un médecin. Comment cela va-t-il se faire ?

Monsieur le Maire fait savoir qu'Alès a la chance d'avoir un des centres hospitaliers de France le plus pourvu en médecins. Il y a, en effet, plus de médecins que de postes ouverts, y compris grâce aux médecins étrangers.

Il informe qu'il va accueillir à l'hôpital, encore, prochainement, une nouvelle promotion d'internes et qu'il n'y en a jamais eu autant. Cette année, 60 internes inscrits à l'hôpital d'Alès qui ont vocation, pour 10% d'entre eux, au minimum, de venir s'installer après leur internat, sur la Ville d'Alès.

Tout est fait pour cela, grâce à l'accueil qui leur est fait à l'hôpital et à la Mairie, aux logements rénovés, ...

Donc, oui, **Monsieur le Maire** atteste travailler au développement de l'accessibilité pour les médecins.

La Maison Médicale de Garde.

Aujourd'hui, en effet, peu de médecins traitants acceptent d'y faire les gardes. Il indique que ce n'est pas de son ressort, mais celui du législateur. A un moment, il va falloir, peut-être, contraindre ces médecins. Sauf que les médecins sont d'exercice libéral. C'est le système français qui est ainsi fait et on peut le regretter. C'est complexe.

Le problème ne va pas être réglé en un an car il y a des problèmes de numerus clausus, de formation des médecins, De plus, le pire est qu'il y a certaines personnes, des médecins, qui expliquent aux jeunes qu'il ne faut surtout pas faire médecine en ce moment.

Il dit que l'on marche sur la tête dans ce pays !

Il demande à Monsieur SUAU d'entendre ce qu'il dit. Aujourd'hui, le fait qu'Alès ne soit pas un désert médical va faire que ses médecins vont être forcés un temps, dans leur emploi du temps, d'aller exercer sur d'autres territoires. Les Cubains ne viendront pas, ils ne seront jamais envoyés sur Alès.

Monsieur Jean-Michel SUAU indique qu'il est faux de dire que le territoire alésien ne serait pas éligible à la venue de médecins cubains et qu'il lui fera la démonstration du contraire.

Simplement, la venue de médecins cubains, comme cela a déjà été le cas en France, est tout d'abord liée à une autorisation du Président de la République et c'est, ensuite, un conventionnement avec le Ministère de la santé cubaine, via l'ARS, pour les accueillir sur le territoire.

Dans ce cadre-là, les médecins cubains peuvent venir et participer d'une activité médicale qui est reconnue mondialement.

Il rappelle que le virus Ebola, les cataractes en Amérique latine, la Covid_19 dans les Antilles, c'est-à-dire en France, ce sont les médecins cubains qui les ont réglés. C'est un élément important.

Ceci étant, Monsieur le Maire a raison, Cuba souffre. Il souffre beaucoup du blocus américain depuis 60 ans. Il est étranglé !

Il a cependant deux points forts qui lui servent et qui servent de modèle à l'Amérique latine : l'éducation et la santé.

Aujourd'hui, il y a autant de médecins traitants à Cuba, un pays de 10 millions d'habitants, qu'il y en a en France. C'est pour cela aussi qu'ils exportent, non pas des richesses produites avec le blocus américain mais ils mettent à disposition, dans le cadre de conventions avec l'État, des médecins cubains.

C'est un enjeu de pouvoir le faire en France. C'est créer les conditions de s'attaquer aux déserts médicaux.

Pour clore ce débat, **Monsieur le Maire** informe qu'il y a une loi en France, la loi Rist, qui fait qu'aujourd'hui, dans le cadre d'accords avec les autres pays, les médecins, dans le cadre des ARS, sont envoyés là où il y a des besoins. Et aujourd'hui, ce n'est pas à Alès.

Il précise que, pour le vote de cette délibération, Mesdames Marie-Christine PEYRIC et Martine MAGNE, Monsieur Alain AURÈCHE et lui-même se déportent et ne prennent pas part au vote étant membres des Conseils de la vie sociale et de surveillance, et s'agissant d'une subvention.

Il demande donc à Monsieur le 1^{er} Adjoint, Max ROUSTAN, de bien vouloir faire voter cette subvention de 200 000 €.

M. Christophe RIVENQ, Mme Marie-Christine PEYRIC, Mme Martine MAGNE, M. Alain AURÈCHE se déportent et ne prennent pas part au vote. Nombre de votants : 38.

Votants : 38

Pour : 38 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Avant de terminer cette séance, **Monsieur le Maire** informe qu'il y a quelques semaines maintenant, conformément au règlement intérieur, Monsieur Paul PLANQUE lui a adressé la question orale suivante :

« *Question orale conformément au Règlement intérieur du Conseil Municipal* »

« *Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Élus,*

Je prends la parole aujourd'hui pour relayer les nombreuses interpellations des habitantes et habitants du quartier de Rochebelle à Alès. Ce quartier, emblématique de notre ville, souffre d'un sentiment d'abandon de plus en plus profond. Je souhaite structurer mon propos en trois volets, conformément aux préoccupations remontées du terrain.

Un quartier délaissé : un sentiment d'inégalité flagrant

Rochebelle donne aujourd'hui le sentiment d'être le grand oublié de la politique municipale.

Pendant les fêtes, aucune décoration de Noël n'y a été installée, alors que d'autres quartiers bénéficiaient d'animations festives et de lumière. Ce détail en apparence anecdotique participe à l'impression d'exclusion ressentie par les riverains.

Les espaces publics sont laissés sans entretien, les trottoirs sales, voire dangereux à cause des travaux ou du manque de nettoyage. Le quartier apparaît visiblement moins soigné que d'autres, et les habitants s'interrogent : y a-t-il deux vitesses dans la gestion des territoires de notre ville ?

En matière de tranquillité publique, les incivilités se multiplient : déjections canines, trafics. Sur ce point, nous demandons le renforcement des logiques de prévention : présence de médiateurs, renforcement du tissu associatif, accompagnement éducatif et culturel.

Voiries, ANRU, permis de louer : du flou et des retards

Les habitants expriment un ras-le-bol face aux travaux de voirie interminables. Depuis des mois, le quartier est transformé en un véritable champ de bataille, avec toutes les conséquences : circulation difficile, insécurité piétonne, nuisances sonores, poussières. Quel est le calendrier précis de ces travaux ? Quand seront-ils terminés ? Il est urgent d'apporter des réponses claires. Concernant le projet ANRU, là encore, le manque de transparence est total. Les riverains ignorent le contenu réel du programme, ses objectifs concrets et le niveau réel d'avancement. Où en est-on ? Quels engagements financiers sont actés ? Quelle concertation est prévue avec les habitants ?

D'autre part, alors qu'ils avaient perçu avec le « permis de louer » une volonté certaine de la collectivité de s'attaquer à la question de l'habitat insalubre, ils s'étonnent de ce qu'ils perçoivent comme un relâchement certain au niveau de la mise en œuvre de cette procédure ; et ne peuvent que constater la recrudescence des logements vides ainsi que la non-prise en compte des besoins d'isolation thermique de nombreux bâtiments. Mais ils s'interrogent aussi sur le devenir des logements qui n'auraient pas obtenu de « permis de louer ».

Ce dispositif, s'il est bien utilisé, peut être un levier pour lutter contre l'habitat indigne, encore trop présent dans le quartier. Mais il ne peut fonctionner qu'avec un suivi rigoureux, des moyens humains, et une véritable volonté politique de l'appliquer avec équité et cohérence.

Manque d'entretien des équipements et des espaces publics

Enfin, les habitants pointent une série de manquements graves en matière d'entretien courant :

La cour de l'école du Pansera, le lundi matin, est souvent jonchée de détritus, bouteilles, excréments. Les enfants y retrouvent un cadre de vie indigne. Pourquoi aucun nettoyage spécifique n'est-il prévu après les week-ends ou les jours fériés ?

Le skate park sous le musée Pierre-André Benoit, fréquenté par de nombreux jeunes, n'est jamais nettoyé. Il devient dangereux, sale, et donne une image négligée de nos équipements sportifs. Ce lieu pourrait être revalorisé, à condition qu'il soit régulièrement entretenu.

Plus généralement, c'est l'ensemble de l'entretien du quartier qui est remis en cause : voiries dégradées, végétation non taillée, manque de poubelles ou de mobilier urbain adapté.

Conclusion : pour un traitement juste et équitable de Rochebelle

Monsieur le Maire, Rochebelle n'attend pas des promesses, mais des actes. Le quartier ne demande pas de traitements de faveur, simplement l'égalité républicaine, l'écoute, et des moyens proportionnés à ses besoins.

Nous appelons à un plan d'action clair, concerté avec les habitant·es, pour redonner à Rochebelle sa place dans la ville : un quartier vivant, respecté, entretenu et inclus dans la dynamique municipale.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire indique qu'ils ont raison pour certaines choses.

Tout d'abord, comme pour les commerçants, dire « les habitants du quartier » lui paraît un peu, quand même, quelque part, englober des personnes qui ne pensent pas tous la même chose.

Il se trouve qu'avec Max ROUSTAN et les Élus, ils font des réunions de quartiers et qu'aucun habitant de Rochebelle n'a fait part de tout cela.

Oui, des problèmes, il y en a.

Mais quand Monsieur PLANQUE écrit que les espaces publics, les rues, les voiries, etc.. sont dégradés, il se demande quand est-ce qu'il est passé pour la dernière fois dans Rochebelle.

Monsieur le Maire indique y avoir été encore ce samedi matin. En l'occurrence, tout le goudron au Faubourg de Rochebelle a été refait, et l'ensemble des réseaux du faubourg a été repris en totalité pour 5 millions d'euros, financés grâce à l'Agence de l'eau et un peu le Département, qu'il remercie par ailleurs.

Il avance que oui, Monsieur PLANQUE a raison, tout n'y est pas parfait, mais il n'a jamais dit le contraire.

Les trottoirs, notamment sur l'entrée du Faubourg de Rochebelle ne sont pas au niveau. Ils vont être repris, comme la Ville s'y était engagée, un programme de réfection qui va débuter d'ici 3 semaines y étant prévu.

Il fallait reprendre ces trottoirs, un peu défoncés, en dernier, parce que, lorsque sont refaits tous les réseaux avec des branchements à l'intérieur des maisons, il faut que la terre se tasse, et être sûr qu'il n'y ait pas de fuite sous les trottoirs avant de les regoudronner. Maintenant, le temps est passé, les trottoirs vont désormais pouvoir être regoudronnés.

Concernant le nettoyage.

Monsieur le Maire souhaite là être très clair et a donc interrogé les services de Monsieur BAVRE du Pôle Environnement Urbain, pour la partie nettoyage présentiel quotidien sur le quartier de Rochebelle.

Oui, il n'y a plus de balayeur individuel sur le secteur depuis le 31 août.

Celui qui officiait sur le quartier a été pris à partie plusieurs fois, a fait valoir son droit de retrait et refuse d'y intervenir. Mais ce n'est pas pour cela que rien n'est fait.

Il y a un passage, une fois par semaine, des balayeuses dans les grands axes des quartiers, et de deux balayeurs, dans les petites rues.

Il fait une petite parenthèse en disant, comme il le dit aux gens, que ce n'est pas lui qui sort ses poubelles Faubourg de Rochebelle.

Concernant les espaces paysagers.

Au City-stade, les arbustes sont taillés une à deux fois par an, et le débroussaillage effectué deux à trois fois dans l'année.

Donc, concernant le nettoyage, le quartier de Rochebelle n'est pas ni sous-doté, ni sur-doté. Le nettoyage se fait tout comme dans tous les quartiers, avec les moyens qui sont ceux de la collectivité c'est-à-dire engins mécaniques, une fois par semaine, et personnes à pied qui nettoient.

Il rappelle juste que les balayeurs de la Ville d'Alès, pour utiliser le terme usuel de ces agents d'entretien, ne sont pas les larbins de tous ceux qui jettent leurs papiers par terre, qui salissent l'espace public, et il se bat pour défendre la dignité de ces personnels qui parfois sont mal traités.

La police municipale, en matière de sécurité.

Il se dit très heureux et très fier et remercie Messieurs le Procureur, le Commissaire Dumas et la police municipale, pour les opérations antidrogues. Depuis le début de l'année, il y en a eu neuf avec des personnes prélevées et condamnées par le Tribunal d'Alès. Il n'y a jamais eu autant d'opérations. Il y en a encore eu ce vendredi au Cévennes.

Mais, il souhaite expliquer quelque chose sur les opérations de sécurité.

Pour interpeller un dealer, il faut interpeller les personnes soit en flagrance, soit trouver sur elles de l'argent en quantité trop importante ou du produit. Ce qui est assez rare et extrêmement complexe aujourd'hui. Il tient aussi à féliciter les policiers municipaux qui participent à ces arrestations. Il y a de bons résultats.

Il précise, par ailleurs, qu'à chaque fois qu'il va dans le quartier, les habitants, notamment de la rue Notre-Dame, sont très au courant de ces interpellations, et le remercient, tout en sachant que bien souvent, quelques jours ou quelques mois plus tard, d'autres prennent la place, ce qu'il regrette.

Monsieur le Maire rassure car le Procureur, le Commissaire DUMAS et la Police municipale ne s'arrêteront pas.

Par contre, s'il n'y avait pas de consommateurs, et donc d'acheteurs, il n'y aurait pas de dealers, et cela réglerait 2, 3 problèmes. Il va vraiment falloir se poser la question des consommateurs.

La bonne nouvelle, à septembre 2025, est qu'il y a, selon les chiffres, une baisse sensible par rapport à 2024 des atteintes aux biens, aux personnes, à l'environnement, à la tranquillité, des violences intrafamiliales, des verbalisations de voitures, des procès-verbaux divers, des mises en fourrière automobile, des mains courantes d'activités sur le secteur.

Il attend la fin de l'année, mais indique 562 faits, dont le principal est les verbalisations de voitures, pour lesquelles, dans ces faubourgs, la police municipale est appelée, généralement pour des véhicules gênants, puisqu'il n'y a pas de stationnement payant.

Donc, la police municipale fait son job.

Concernant la vidéoprotection.

Monsieur le Maire indique qu'il y a trois caméras de vidéosurveillance dans Rochebelle.

Il explique qu'il y a eu 43 réquisitions judiciaires en 2023 qui avaient permis d'arrêter des dealers, 42 en 2024, et au 15 septembre 2025, il y en a eu 34, d'où l'importance de la vidéoprotection qui permet aux parquets et aux enquêteurs de pouvoir élucider des affaires.

Sur la partie sécurité, il y a donc une forte baisse des atteintes aux biens, grâce à ces caméras entre autres, ainsi qu'à la présence et aux nombreux passages de la police municipale et de la police rurale dans ce quartier.

Ce quartier est abandonné ? Il répond oui, mais c'est le quartier où il y a un musée, le Musée Pierre-André BENOIT (PAB), créé par Monsieur MILLET.

Mais qui l'entretient et le développe depuis 30 ans ? C'est la majorité actuelle !

Il souligne qu'il s'agit d'un très beau musée et remercie Monsieur MILLET d'avoir offert ce beau cadeau à la Ville d'Alès, mais malheureusement avec une collection un peu moins intéressante que celle qu'il aurait dû avoir.

A Rochebelle, il y a aussi quelque chose de magnifique qui est le Pôle Culturel et Scientifique.

Le Maire de l'époque, Max ROUSTAN, a rénové La Verrerie qui était en ruine et dans laquelle a été installé le Pôle National du Cirque, Le Salto, qui vient encore d'être rénové et ce n'est pas fini.

Il parle du Pôle Culturel et Scientifique car l'Académie Cévenole, par exemple, le Festival du cinéma Itinérance ou d'autres associations telles qu'EUREK'ALÈS, avec une semaine et un week-end de la science extraordinaires, ou le CPIE, y trouvent des locaux.

C'est où ? C'est le Pôle Culturel et Scientifique de ? Rochebelle !

Dans ce quartier s'y trouvent également la Mine témoin qui a été réouverte et où sont faites des animations diverses et variées, le Pélousse Paradise qui devrait s'y installer et où a été mise en place l'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML) depuis le 1^{er} janvier 2025 dont il lui paraît effectivement, important, aussi, d'en faire le bilan.

Il indique qu'il y a 670 logements dans Rochebelle, tous privés ! Il y a donc des propriétaires qui sont responsables de l'entretien de leurs patrimoines.

Cela n'incombe pas à la collectivité.

Aussi, au 15 septembre 2025, et Monsieur PLANQUE a raison de dire que ce n'est pas assez, il y a eu 17 autorisations notifiées.

Mais, quand est-ce qu'est faite une APML ?

C'est quand le logement est mis en location et change de locataire. A ce moment-là, la collectivité intervient, saisit le propriétaire, bailleur en l'occurrence, et lui fait un contrat.

Malheureusement, il n'y a, aujourd'hui, un taux de recours qu'à seulement 2,5% en 8 mois et demi sur le nombre de logements.

Mais, comme Monsieur PLANQUE l'a dit, et là il partage à 100% son propos, ces logements se trouvent dans un secteur où l'abandon de ce quartier, depuis la fermeture des mines, le départ des commerçants nombreux et des mineurs, ont fait que le mal-logement et le logement insalubre se sont développés.

C'est donc la raison pour laquelle il a fait inscrire ce quartier dans la rénovation urbaine.

Dès la semaine prochaine, va avoir lieu la démolition des immeubles acquis à l'amiable par la Ville sans Déclaration d'utilité publique (DUP), la procédure étant très, très longue.

La Ville a des procédures amiables, et petit à petit, achète à des prix correspondants aux prix des domaines.

Elle va malheureusement procéder à des destructions si les biens ne sont pas rénovables, et se sont les Logis Cévenols qui vont par la suite construire de nouveaux logements sociaux dans ces quartiers, là où le propriétaire privé ne peut pas rénover.

Ainsi, l'APML permet à la collectivité d'informer les propriétaires que la Maison de l'Habitat peut leur permettre, en fonction de leurs revenus, d'obtenir des subventions afin de rénover leurs logements et donner de l'habitat digne aux particuliers. Il y a même l'agence « Urbanis » qui va taper aux portes, des propriétaires, des propriétaires bailleurs lorsqu'ils ne sont pas des propriétaires occupants ou qui leur écrit.

Il est vrai que bien souvent, la Ville se heurte à des propriétaires qui se moquent de rénover leurs logements. C'est pour cela que la puissance publique intervient.

Ce sont 52 millions d'euros TTC au total qui vont être investis pour refaire ce faubourg.

Il y a les 5 millions d'euros pour les réseaux, mais, il y a, aussi le Pôle National du Cirque avec 1,8 million d'euros, le Musée PAB 1,4 million d'euros, la Mine témoin 100 000 €, l'église de Rochebelle, la madone toute refaite avec celle de l'Ermitage qui sera rénovée également, en tout 2 millions d'euros, l'IME de Rochebelle reconstruit (la Mairie ayant racheté le vieux bâtiment) et des logements construits avec Logis Cévenols, sur le carreau de la mine.

Monsieur le Maire précise que l'IME de Rochebelle accueille la Croix-Rouge et toutes les associations du quartier qui œuvrent au quotidien pour loger les personnes en grande difficulté.

Toujours à Rochebelle, se trouve l'école du Pansera, première école par ailleurs rénovée par la collectivité.

Sur l'école du Pansera, oui, il partage le fait qu'il y a un souci. La Directrice, Adjointe au Maire, rencontre quelques difficultés dans cette école qui accueille le plus de nationalités différentes d'Alès, où les choses, malgré tout, se passent correctement, bien qu'il y ait quelques problématiques avec certains parents du fait de la langue. Il est vrai aussi qu'il y a des personnes qui ne devraient pas être là et sur lesquelles la police municipale mène des actions régulières.

Il informe également de la rénovation complète de la Bourse du travail, de la mise en sécurité du Roc du Duret qui s'effondrait, 150 000 €, de la construction de l'Observatoire astronomique, et, de l'investissement sur Brouzen de 23 millions d'euros pour le logement et les réseaux.

Il continue en indiquant que dans quelques jours, va être posée la première pierre de la future Maison de quartier, ancienne école Saint Éloi du quartier qui était abandonnée et rachetée par la Ville afin d'y faire un espace associatif, 2 millions d'euros financés par l'ANRU à 70% du déficit.

Il indique avoir dernièrement rencontré dans ce quartier l'association MeltingPhot qui a ouvert un super espace associatif et qui l'a accueilli avec plaisir.

Monsieur le Maire remercie Monsieur PLANQUE pour sa question intéressante.

Mais il croit qu'il ne peut pas être dit d'un quartier dans lequel vont être investis collectivement près de 52 millions d'euros qu'il est abandonné.

Il pense que tous les quartiers d'Alès aimeraient être abandonnés comme celui de Rochebelle.

Pour conclure, ce qu'il peut dire c'est qu'il ne remet pas en cause la vision des choses de Monsieur PLANQUE, elle est légitime.

La seule chose qu'il remet en cause, c'est quand il est dit « les habitants de Rochebelle ». Il ne doit pas avoir les mêmes. Alors « les habitants de Rochebelle, membres du Parti Communiste français », peut-être, mais « les habitants de Rochebelle, membres de la Ville d'Alès », en l'occurrence, ne disent pas la même chose.

Il le remercie de lui avoir posé cette question.

XII. DIVERS

26 - Décisions prises par délégation

Monsieur le Maire, en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne connaissance des décisions qu'il a prises conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 20h34.

Le Maire

Christophe RIVENQ

Le secrétaire de séance

Marie THOMAS